### Sos Disparus - Sos Disparus

RU DISTARUS فالمفقودون Collectif des
الم تودي DISTARU المفقودون المنافقودون المفقودون المفقودون

#### **REVUE DE PRESSE**

Février 2021

### Contenu

Liberté, le 01-02-2021 : CONDAMNÉ EN APPEL À UN AN DE PRISON DONT SIX MOIS AVEC SU WALID KECHIDA LIBÉRÉ	
Neuf mois en prison pour des mèmes	
Le Soir d'Algérie, le 01.02.2021 : Khaled Drareni La Cour suprême statuera le 25 février procl	
Liberté, le 01-02-2021 : DÉTENUS À LA PRISON D'AÏN SOLTANE À BORDJ BOU-ARRÉRIDJ	
Douze hirakistes en grève de la faim	
Le Soir d'Algérie, le 20-02-2021 : RÉVISION DE LA LOI ORGANIQUE RELATIVE AU RÉGIME ÉLECTORAL	
Liberté, le 02-02-2021 : 54 FÉMINICIDES ENREGISTRÉS EN 2020	12
La haine de la femme	12
Liberté, le 02-02-2021 : LA PERPÉTUITÉ REQUISE CONTRE WALID NEKKICHE	14
L'ombre de Wassini Bouazza et de la torture!	14
Liberté ; 02-02 2021 : TINEHINANE ETAIT CONSTAMMENT HARCELEE PAR SON MARI	
Expresse-dz, le 08 02 2021 : Affaire Walid Nekkiche - le parquet général ordonne L'ouverture enquête préliminaire	
Liberté, le 08-02-2021 : L'EPOUSE DE NEKKAZ LANCE UN APPEL DE DETRESSE	19
Détérioration de son état de Santé en Prison	19
Algerie360.com, Le 09-02-2021 : Justice Algérie - plusieurs scandales refont surface	21
Liberté, le 09-02-2021 : SAÏD DJABELKHIR FACE A L'INQUISITION	23
Le Chercheur en Religion est poursuivi pour "Offense à l'Islam"	23
Liberté, Le 09-02-2021 : L'ÉPOUSE DE NOUREDDINE TOUNSI INTERPELLE LE MINISTRE DE LA JUSTICE	25
"La dénonciation de la corruption est-elle un crime ?"	25
Liberté, le 10-02-2021 : "L'affaire Nekkiche est une bataille contre l'impunité"	27
ME NACÉRA HADOUCHE, AVOCATE	27
Liberté, Le 14-02-2021 : PROCÈS EN APPEL DE ZAHIR MOULAOUI ET KHALED TAZAGHART	31
Le jugement de première instance confirmé	31
Le Monde Afrique, le 15-02-2021 : Algérie - Plusieurs figures du Hirak, dont Brahim Laalami, condamnées à de la prison ferme	32
Plus de 70 militants pro-Hirak actuellement emprisonnés	33
Liberté, le 16-02-2021 : LE JOURNALISTE MOHAMED LAMINE MOUSSAOUI CONDAMNE A 2 N DE PRISON AVEC SURSIS	
Le Monde Afrique, Le 16-02-2021 : Algérie : que reste-t-il du Hirak, deux ans après la naissan ce mouvement de contestation ?	
Un mouvement à l'arrêt à cause du Covid-19	35

	L'illusion d'une « Algérie nouvelle »	36
	Des procès à tour de bras	37
	L'affaire Walid Nekkiche et les accusations de torture	38
	e Soir d'Algérie, le 16-02-2021 : Protestations en série	39
	iberté, le 17-02-2021 : DEUXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA PREMIÈRE MARCHE DU HIRAK	41
R	our à Kherrata	41
	iberté, le 17-02-2021 : TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BÉJAIA	44
2.	manifestants relaxés	44
	e Monde Afrique, le 18-02-2021 : Le Président algérien dissout le Parlement et appelle à des lections anticipées	45
	Le "Hirak béni" a sauvé l'Algérie »	45
	Express-dz, le 19-02-2021 : Le journaliste Khaled Drareni libéré	47
	e Monde Afrique, le 19-02-2021 : Au Maroc, les militants bien loin du « grand moment l'euphorie » de février 2011	48
	Campagne de diffamation »	48
	Répression des voix critiques »	49
	e coût de la vie et le chômage	49
	algerie360.com, le 19-02-2021 : Le ministère de la justice dévoile le nombre de détenus graciés.	51
	iberté, le 19-02-2021 : GRÂCE PRÉSIDENTIELLE EN FAVEUR DE DÉTENUS DU HIRAK	52
	achid Nekkaz quitte la prison d'El-Bayadh	52
	xpress-dz, le 20-02-2021 - Procès Gourdel : Peine capitale pour Abdelmalek Hamzaoui	53
	iberté, le 21-02-2021 : KHALED DRARENI RETROUVE LES SIENS, SES AMIS ET SES CONFRÈRES	54
″_	continuerai à faire mon travail de journaliste"	54
	l Watan, le 21-02-2021 : Mouvement de protestation des robes noires : es avocats en grève durant une semaine et dans plusieurs juridictions	56
	l Watan, le 21-02 2021 : Détentions intempestives et prolongées de militants politiques : Des bus qui ont terni l'image du pays	58
	l Watan, le 22-02-2021 : La police française interdit une marche du hirak à Paris !	60
С	nmémoration du deuxième anniversaire du mouvement dans la diaspora	60
	iberté, le 22-02-2021 : L'ENSEIGNANTE DE PHYSIQUE A RETROUVÉ SA LIBERTÉ	62
D	ila Touat, l'indomptable	62
		62
	l Watan, le 22 02 2021 : Des travailleurs de l'ETUSA en grève de la faim - « Nous voulons éintégrer nos postes de travail » salariés grévistes ont entamé hier une grève de la faim au siège	; 61

El Watan, le 22-02-2021 : Les interpellations des manifestants ne se sont jamais arrêtées 67
u moins 1000 poursuites en justice depuis le début du hirak67
Algerie360.com, le 23-02-2021 : Les étudiants tentent de reprendre le Hirak estudiantin à Alger . 69
Express-dz, le 26 02 2019 : Les manifestations du 22 février vues par la presse étatique et privée :
El Watan, le 24-02-2021 : Les avocats sont en grève depuis dimanche :
es tribunaux paralysés72
Algerie360.com, le 25-02-2021 : Oran, disparition mystérieuse de YouTubeur « fekrinho » 74
Algérie, le 26-02-2021 : Après la pause obligatoire dictée par l'impératif sanitaire, le Hirak semble reprendre ses forces, en en effet, ce vendredi 26 février, des milliers de manifestants viennent d'investir les rues de la wilaya d'Alger.
Après les immenses rassemblements populaires observés le lundi 22 février dernier, coïncidant avec le deuxième anniversaire du Hirak, des milliers de manifestants ont à nouveau battu le pavé ce vendredi, 26 février dans la wilaya d'Alger
Dans la matinée, et contrairement au lundi dernier, le dispositif sécuritaire était léger, aux alentours de la rue Didouche Mourad, et un peu plus renforcé autour de la grande poste. À la fin de la prière de vendredi, les foules grossissent, leurs rangs s'élargissent et des contingents entiers de manifestants venus de partout, pour manifester et relancé officiellement le Hirak
El Watan, le 27-02 -2021 : Oran, Témouchent et Sidi Bel Abbès - Marches dispersées et des manifestants arrêtés
Liberté, le 27-02-2021 : ABDELWAKIL BLAMM, L'AUTRE VICTIME DE LA VIOLENCE POLICIERE SON AVOCAT A DÉPOSÉ PLAINTE
ne plainte conjointe à une demande d'intervention adressée au procureur général auprès de n cour d'Alger a été déposée par Me Abdelghani Badi au nom de la victime

# Liberté, le 01-02-2021 : CONDAMNÉ EN APPEL À UN AN DE PRISON DONT SIX MOIS AVEC SURSIS, WALID KECHIDA LIBÉRÉ

Neuf mois en prison pour des... mèmes

Le concerné, estime la défense, n'avait fait qu'exprimer des opinions en créant une page Facebook "Hirak mèmes" où il parodiait l'actualité dans le pays.



Condamné début janvier en première instance à une peine de trois ans de prison ferme assortie d'une amende d'un montant de 500 000 Da, l'activiste et jeune étudiant sétifien de 25 ans, Walid Kechida, a quitté, hier, la prison après avoir écopé, en appel, d'une peine d'un an de prison dont six mois avec sursis et d'une amende de 30 000 DA. Il retrouve donc la liberté après avoir purgé la peine qui a été prononcée à son encontre et bien plus, puisqu'il aura séjourné neuf mois en prison, depuis son arrestation.

Walid Kechida avait été défendu, à l'occasion du procès en appel qui a eu lieu le 24 janvier dernier, à la cour de Sétif, par une vingtaine d'avocats venus des quatre coins du pays, dont le bâtonnier de la circonscription de Sétif et président de l'Union nationale des avocats algériens, Me Ahmed Saï. Le jeune Kechida était poursuivi pour "atteinte à corps constitués", "outrage et offense au président de le République", "atteinte aux agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions" et "atteinte aux préceptes de l'islam", conformément aux articles 144, 144 bis, 144 bis 2 et 146 du code pénal, a-t-on appris, hier, auprès du représentant du collectif de ses avocats, Me Fouad Betka, qui a confirmé la sortie de prison de Walid Kechida, hier en fin de journée. Walid Kechida a été placé sous mandat de dépôt le 27 avril passé par le juge d'instruction.

Cette durée a été prolongée de quatre mois supplémentaires, le 24 août dernier. Le tribunal de Sétif a rejeté la demande de liberté provisoire du jeune militant qui a passé neuf mois en prison au centre de rééducation de Sétif. Rappelons que l'affaire a été rejugée dimanche 24 janvier dernier et le verdict prononcé dimanche a été mis en délibération après la demande du parquet près la cour de Sétif qui a demandé la confirmation de la peine de première instance, à savoir trois ans de prison ferme et 100 000 DA d'amende.

Selon Me Betka Fouad, le collectif d'avocats s'attendait à voir leur client innocenté car, selon eux, il n'a fait qu'exprimer des opinions en créant une page Facebook "Hirak mèmes" où il publiait régulièrement des images détournées de façon humoristique pour exprimer ses opinions, à l'instar d'autres concitoyens jeunes et moins jeunes ayant fait de la moquerie et de la parodie un moyen de contestation.

"Notre client n'a fait qu'exprimer ses opinions dans des affaires politiques et culturelles. Il a toujours exprimé ses opinions dans des affaires qu'il voyait contradictoires, et en aucun cas, il n'avait l'intention de porter atteinte au président de la République ou aux forces de l'ordre, et encore moins aux préceptes de la religion.

Devant les juges, il a toujours dit être musulman". "Nous sommes, certes, soulagés, car notre client retrouvera sa famille et ses amis et sera libre, cependant, nous allons le conseiller quant à la suite de son affaire. Nous allons le rencontrer et voir avec lui. C'est lui seul qui décidera de faire appel ou pas, et ce, dans le respect des délais", nous dira le représentant du collectif des avocats, Me Fouad Betka. Il est à rappeler aussi que le collectif des avocats de la défense a, au sortir de l'audience qui s'est déroulée le 24 janvier passé, affiché sa satisfaction quant au déroulement du rejugement de l'affaire au niveau de la cour, tout en espérant que Walid Kechida sera innocenté.

#### "Je remercie tous ceux qui m'ont soutenu"

"Je tiens à beaucoup remercier le collectif d'avocats qui m'a défendu avec un grand professionnalisme, les médias qui ont été à mes côtés par leurs écrits, dont le journal Liberté, et les citoyens libres qui m'ont soutenu tout au long de mon incarcération depuis le 27 avril passé", a déclaré, hier, Walid Kechida, joint au téléphone, juste après sa libération du centre de rééducation de Sétif.

Par Faouzi SENOUSSAOUI

# Le Soir d'Algérie, le 01.02.2021 : Khaled Drareni La Cour suprême statuera le 25 février prochain



La Cour suprême statuera sur le dossier du journaliste Khaled Drareni le 25 février prochain, a rapporté le Comité national pour la libération des détenus (CNLD). Khaled Drareni a été condamné, en septembre 2019, à deux ans de prison ferme par la cour d'Alger, pour «atteinte à l'unité nationale» et «incitation à attroupement non armé».

Publié par R.N.

### Liberté, le 01-02-2021 : DÉTENUS À LA PRISON D'AÏN SOLTANE À BORDJ BOU-ARRÉRIDJ

Douze hirakistes en grève de la faim

Les concernés ont recouru à cette action extrême pour dénoncer ce que leur défense qualifie d'incarcération injuste, mais aussi pour s'élever contre les dépassements et le nonrespect des procédures par les autorités judiciaires.



Arrêtés pour leurs opinions politiques, pour des publications sur les réseaux sociaux et des marches pacifiques auxquelles ils ont participé, douze détenus à la prison d'Aïn Soltane à Bordj Bou-Arréridj, Brahim Laâlami, Ali Chernine, Hamid Hadjam, Abderrazek Abache, Azzedine Boutaba, Nabil Bahloul, Moussa Laâlami, Lahcène Ben Cheikh, Azzedine Ben Belkheir, Hacène Zebiri, Mourad Challiga et Mohamed Touahria, qui protestent contre leur emprisonnement pour des délits d'opinion, ont observé une journée de grève de la faim. Hier, le collectif des avocats de la défense, qui a publié un communiqué de presse dans lequel il a expliqué les conditions dans lesquelles travaillent les avocats de la défense, réitère son soutien aux détenus d'opinion et à toutes les personnes poursuivies dans ce cadre.

"Les prisonniers d'opinion détenus dans la prison de Bordj Bou-Arréridj annoncent avoir observé une grève de la faim d'une journée pour dénoncer leur incarcération pour des délits d'opinion", écrit le collectif des avocats des prisonniers d'opinion de Bordj Bou-Arréridj. Il précise que les détenus d'opinion ont recouru à cette action extrême pour dénoncer leur "incarcération injuste" et pour exprimer leur "position inchangée envers ce système".

Les avocats dénoncent ce qu'ils appellent des dépassements et le non-respect des procédures et la non-application de la loi. "Nous avons constaté, par exemple, que toutes les poursuites judiciaires qui avaient pour objet des publications sur les réseaux sociaux ont été faites sans autorisation préalable de la justice pour accéder à ces pages, comme le stipule la loi", lit-on sur le communiqué, qui ajoute : "Nous avons constaté la poursuite et la condamnation d'un jeune à la prison ferme sur des faits antérieurs à la loi en ignorant qu'une loi ne peut avoir un effet rétroactif que si le législateur s'est expressément prononcé sur ce point."

Me Mounir Gherbi, l'un des avocats du collectif de défense, joint par téléphone, nous a expliqué qu'en termes de droit algérien, le principe de non-rétroactivité des lois est considéré comme une des pierres angulaires de la sécurité juridique.

"Le principe de non-rétroactivité de la loi est l'inapplicabilité de la nouvelle loi sur les actes et relations juridiques qui se seraient produits avant son entrée en vigueur, ainsi que sur les effets de ces actes et relations, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible qu'une nouvelle loi puisse

régir des situations", précise l'avocat, ajoutant que la condamnation de l'activiste Lahcène Bencheikh, en première instance et en appel, a été prononcée sur des faits antérieurs à la loi. Le collectif des avocats rappelle qu'il recense tous les dépassements et qu'il agit selon ses convictions et en total respect des lois en vigueur.

À cette occasion, le collectif des avocats annonce son retour à assurer la défense des mis en cause d'opinion après avoir suspendu temporairement ses activités le 25 janvier dernier.

**Chabane BOUARISSA** 

## Le Soir d'Algérie, le 20-02-2021 : RÉVISION DE LA LOI ORGANIQUE RELATIVE AU RÉGIME ÉLECTORAL

#### Le Pr de droit public, Walid Laggoune, explique les nouvelles dispositions

La nouvelle loi organique relative au régime électoral a défini un nouveau mode de scrutin, cadré le financement des campagnes électorales et encouragé les jeunes à participer à la vie politique. Ce texte de loi permettra, selon le Pr Walid Laggoune, la «crédibilité» du scrutin et un «meilleur contrôle» des opérations électorales

Rym Nasri – Alger (Le Soir) – Intervenant, hier, sur les ondes de la Radio Chaîne 3, le professeur de droit public et membre de la commission nationale chargée de la révision de la loi organique relative au régime électoral, Walid Laggoune souligne que, pour la première fois, les principes fondamentaux ont été définis dans la loi organique et déterminent, déjà, les objectifs de cette loi. Selon lui, toutes les modifications s'ordonnent autour du nouveau mode de scrutin qui a été établi. Il rappelle que l'ancien mode était un scrutin de «listes fermées» et «hiérarchisées» dans lequel l'électeur ne pouvait avoir de choix que de voter pour une liste de parti ou une liste d'indépendants. «C'est ce qui a donné lieu à des effets extrêmement négatifs dont l'achat des voix et l'intervention de l'argent sale dans les campagnes électorales», dit-il. Contrairement au nouveau mode de scrutin qui, précise-t-il, est un mode à la représentation proportionnelle avec vote préférentiel sur une liste ouverte sans panachage. «Il n'y a plus de hiérarchisation, plus de tête de liste. L'électeur est libre de choisir dans la liste le candidat qu'il préfère. Tous les effets négatifs de l'ancienne loi s'estompent et personne ne peut plus acheter ni des voix ni des places», explique-t-il. L'invité de la radio assure également que le mode de scrutin retenu est incompatible avec les quotas. «Il ne peut pas s'accommoder des quotas. L'alternative était d'assurer une parité dans les candidatures homme/femme, exception faite : les communes de moins de 20 mille habitants qui pourraient poser des problèmes pour les candidatures des femmes.» Les réformes fondamentales de la loi organique relative au régime électoral ont aussi touché le financement des campagnes électorales, l'un des aspects «les plus négatifs» des anciennes élections. Un ensemble de mesures a été pris pour permettre de séparer effectivement l'argent de la vie politique .Le Pr Laggoune cite l'interdiction formelle des dons provenant des personnes morales publiques ou privées, l'interdiction des dons provenant de l'étranger, la fixation d'un seuil de dépenses à la fois pour les candidats et pour les partis, ainsi que les règles de contrôle du financement. «Tout candidat est tenu d'ouvrir un compte de campagne et de désigner un trésorier qui est l'ordonnateur des dépenses de la campagne», dit-il. Créée auprès de l'Autorité nationale indépendante chargée des élections (Anie), une commission de contrôle des finances, composée de magistrats de la Cour suprême, de magistrats de la Cour des comptes et de membres de l'organe de prévention contre la corruption, vient cadrer davantage le financement des campagnes électorales. «Cette commission est la seule habilitée à se prononcer sur les dépenses de campagne. Elle aura pour tâche essentielle de veiller à tous les mouvements de fonds qui concernent les candidats», dit-il. Quant à l'encouragement des jeunes à participer à la vie politique, il précise que l'ensemble des listes électorales doit contenir obligatoirement un tiers de jeunes de moins de 35 ans. Pour que cette participation soit effective, «la loi prévoit que les dépenses des campagnes des jeunes des listes d'indépendants sont totalement prises en charge par l'Etat», dit-il encore. Par ailleurs, l'intervenant fait savoir que le nombre des infractions électorales a été élargi. «Il a été constaté dans la pratique un certain nombre d'entraves telles que le bourrage des urnes, le fait d'empêcher des électeurs d'aller voter, le vol des urnes, l'arrachage des affiches, empêcher la tenue de meetings mais aussi les infractions électroniques», dit-il. Des infractions électorales qui, note-t-il, «sont punies dans le cadre des dispositions prévues par la loi».

Ry. N. R

### Liberté, le 02-02-2021 : 54 FÉMINICIDES ENREGISTRÉS EN 2020

La haine de la femme

Les féminicides ne sont que des actes ultimes d'un long processus de sévices moraux et physiques, infligés aux femmes derrière les portes fermées des foyers.



Le 7 janvier, Zahra, 80 ans, est retrouvée égorgée dans son domicile à Annaba. Le 24 du même mois à Tébessa, Warda Hafadh, 45 ans, succombe à plusieurs coups de couteau assénés par son mari, devant ses enfants.

Elle a été pendant 25 ans victime de violences conjugales. Deux jours plus tard, Tinhinane Laceb, journaliste de 39 ans, est assassinée, à Alger, par son époux. Ce sont là les trois victimes de féminicides recensés durant les 31 premiers jours de 2021. L'année précédente, cinquante-quatre femmes ont perdu la vie par arme à feu, par arme blanche, par strangulation ou immolées par le feu. Soixante-quatorze victimes ont été déplorées en 2019.

Les agresseurs sont généralement des parents proches, des conjoints ou des amoureux éconduits. Les crimes sont commis au domicile familial, quelquefois sur la voie publique au sortir d'une audience de divorce. Sur le site féminicides-dz.com, les portraits des femmes assassinées défilent sous le slogan "Nous n'oublions pas". Les administratrices du portail web, Narimane Mouaci Bahi et Wiame Awres, deux militantes des droits des femmes, tiennent, depuis deux ans, une comptabilité macabre, pour que "les femmes assassinées ne soient pas que des chiffres. Elles avaient des noms et des vies, parfois des enfants. Nous ne voulons pas qu'elles tombent dans l'oubli ni que leur assassinat soit un fait divers".

Les statistiques qu'elles livrent sont forcément sous-évaluées, puisqu'elles se basent sur les filets publiés dans la presse nationale. Elles contactent des membres de la famille des victimes, recoupent l'information, donnent de menus détails sur les circonstances du crime. "Nous avons constaté que dans la presse il n'y a pas assez de détails que nous jugeons nécessaires pour traiter ce sujet : âge, nom de la victime, si elle avait déjà été violentée, si elle avait déjà essayé de demander le divorce ou de déposer plainte, si elle avait des enfants, sa fonction, entre autres. Nous aspirons ainsi à comprendre et analyser les mécanismes qui mènent aux féminicides", expliquent-elles dans la rubrique : "Qui sommes-nous".

La démarche, entreprise par les deux jeunes femmes, a le mérite de rendre aux femmes assassinées leur visage, leur vie, leur statut de victimes, sans parvenir, néanmoins, à bousculer les consciences, à briser les tabous. Le crime passionnel reste soumis à la loi de l'omerta. Le parricide et les fratricides sont souvent justifiés par l'honneur de la famille. L'on essaie de trouver un mobile valable au meurtre, en jetant la suspicion sur le comportement

de la victime, qui aurait attiré les foudres de son agresseur par un comportement, une attitude, une provocation intentionnelle.

Par des commentaires suggestifs sur des réseaux sociaux, l'on a tenté de justifier la mort de Chaïma Sadou, 19 ans, torturée et brûlée vive par un repris de justice qui l'avait violée en 2016 (1er octobre 2020) ou Asma, 25 ans égorgée par son mari, qui l'a éventrée et a tué aussi le fœtus de 8 mois qu'elle portait (août 2020). "C'est pour que le féminicide reste impuni ou être condamné à une peine légère, qu'on invoque l'honneur de famille et la transgression de normes sociales", relève Soumia Salhi, militante féministe. Les parents taisent leur douleur, livrent, parfois, une version des circonstances du drame plus édulcorée comme l'a fait le père de la journaliste Tinehinane Laceb.

Dalila lamarène Djerbal donne une explication: "Les familles ne justifient pas le crime. Elles essaient de protéger la mémoire de leur fille, peut-être mal, mais c'est tout ce qu'elles ont trouvé pour un soutien qu'elles n'ont pas pu ou su lui offrir de son vivant." La sociologue relève que "les proches ne réalisent l'impact des violences que lorsque leur fille est morte". Ouarda, la quarantaine, a repris son destin en main après quinze années de vie conjugale tourmentée. "Le jour où j'ai annoncé à mes parents ma volonté de divorcer, ils m'en ont dissuadée, en me disant qu'il me tuerait avant. Si je les avais écoutés et si j'avais renoncé à la séparation, je serais probablement morte", nous révèle-t-elle.

Il est admis que les féminicides ne sont que les actes ultimes d'un long processus de sévices moraux et physiques infligés aux femmes derrière les portes fermées des foyers. "Nous sommes tous responsables de sa mort", a martelé l'imam dans son oraison funèbre à l'enterrement de Tinehinan Laceb, le 28 janvier au village Bouadma (wilaya de Tizi Ouzou). Sans retenue, il a dénoncé les violences faites aux femmes, aggravées par la duplicité de l'entourage et l'hypocrisie de la société. "Je l'ai dit à la mosquée, je n'ai aucun respect pour celui qui ose lever la main sur une femme. C'était une fille très bien éduquée, que tout père souhaiterait avoir. Elle était passionnée par son travail, et éduquait ses filles comme elle a été éduquée elle-même", a poursuivi l'homme de religion.

Souhila Hammadi

### Liberté, le 02-02-2021 : LA PERPÉTUITÉ REQUISE CONTRE WALID NEKKICHE

L'ombre de Wassini Bouazza et de la torture!



Pour avoir manifesté le 26 novembre 2019, Walid Nekkiche, 25 ans, risque gros. Présenté hier devant la chambre criminelle de la Cour d'Alger qui a siégé au tribunal de Dar El-Beïda, cet étudiant est poursuivi pour "atteinte à la sécurité de l'État" et "incitation des citoyens à porter les armes". Le procureur a requis contre lui la peine maximale, la perpétuité. Les avocats accusent les services de sécurité de torture !

C'est au bout de 14 longs mois de détention provisoire, entrecoupés de vaines demandes de libération provisoire, que le procès de Walid Nekkiche a été programmé pour hier. Le jeune étudiant de l'Institut supérieur des sciences de la mer et de l'aménagement du territoire (Ismal) a été finalement extrait de sa cellule de la prison d'El-Harrach.

Le jeune homme, au visage encore juvénile et au regard souvent absent, évitant de croiser celui de ses parents assis à l'autre bout de la salle, a dû être impressionné par la présence massive des avocats venus le défendre. Ils n'étaient pas moins de 25 avocats, parmi lesquels des ténors du barreau comme Mostafa Bouchachi, Mohand-Tahar Belarif, Hakim Saheb, ou encore Saïd Zahi, venu spécialement de Skikda, à s'être constitués pour défendre le jeune étudiant devenu, malgré lui, le symbole du procès de ce que les médias officiels et les autorités ont présenté, en 2019, comme étant celui des "séparatistes". Et les accusations, "superflues", selon Me Hakim Saheb, confirment, en effet, que le procès, en criminelle, prend les allures de celui du Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK). Même si les liens entre le jeune étudiant et ce mouvement ne s'appuient, selon l'arrêt de renvoi, sur aucune preuve tangible, le procureur a conclu à un lien organique entre le jeune homme et le mouvement souverainiste. Pour cela, il a suffi au jeune homme d'admettre reconnaître des activistes du MAK qui habitent son village.

L'un d'eux, Kamel Bensaâd, venu libre au procès d'hier, risque la perpétuité, tandis que les autres coaccusés sont en fuite. Pis encore, la liaison amicale qu'entretenait Walid Nekkiche avec un ressortissant espagnol, venu visiter l'Algérie au moment des manifestations du Hirak, est une autre preuve, selon le représentant du parquet, pour conclure à un "complot" visant "l'unité nationale".

L'arrêt de renvoi évoque des photographies envoyées par l'étudiant à Nuno Garcia José, l'Espagnol fonctionnaire dans une ambassade de son pays. Sauf que ces photos ne se trouvent nulle part. Tout comme les traces du semblant lien qu'entretiendrait Nekkiche avec

la section locale du MAK, à Tizi Ghennif, qui ne sont pas documentées! Mais l'évocation du Mouvement que préside Ferhat M'henni a suffi à enfoncer l'enfant de M'kira! Même la juge, qui a tenté de calmer la colère des avocats, a vite fait le raccourci entre le MAK et des liens qu'entretenait Walid Nekkiche avec des jeunes burkinabés.

#### "Walid a été torturé, violé..."

La présidente de la chambre et le procureur de la République se sont appuyés, dans leurs questions focalisées encore sur le MAK et les supposés liens de l'accusé avec des étrangers, sur une première partie de l'enquête où Walid Nekkiche semble reconnaître une partie des accusations.

Or, les récits des avocats battent en brèche toutes les accusations. Dans leurs plaidoiries, venues combler un déficit en éloquence de leur client dont les réponses étaient souvent inaudibles et incompréhensibles, les avocats ont fait de graves révélations. Mes Belarif, Saheb et Nacéra Hadouche, notamment, ont indiqué que les aveux de leur mandant ont été faits "sous la torture". Walid Nekkiche a été "torturé, il a été violé!", s'est écrié Mohand-Tayeb Belarif, qui rappelle que les conventions internationales indiquent clairement que "les aveux faits sous les effets de la torture ou de traitements dégradants sont nuls et non avenus". Et c'est exactement ce qui s'est passé.

Selon Nacéra Hadouche, Walid Nekkiche a été arrêté le 26 novembre 2019. "Il avait disparu" jusqu'au 2 décembre. Une période durant laquelle, il aurait subi des "sévices sexuels" et d'autres "tortures" des éléments de service de sécurité. C'est durant cette période que le juge d'instruction a décidé d'auditionner le jeune étudiant. Or, "avec ce qu'il a subi, il a perdu ses mots, moi aussi, je n'avais plus les mots !", s'est indignée Nacéra Hadouche qui a vivement interpellé la cour sur le fait que malgré les plaintes déposées contre la torture, "aucune suite n'a été donnée" ! "L'État est en principe obligé de faire une enquête sur les soupçons de torture et de sévices. Mais aucun d'entre vous n'a rien fait", a-t-elle indiqué, la gorge nouée, à l'adresse de la juge et du procureur. "Ce dossier a été monté par quelqu'un qui avait semé la terreur parmi le peuple algérien" durant l'année 2019, accuse Me Belarif. "Ce personnage est aujourd'hui derrière les barreaux, Mme la présidente", accuse-t-il en référence à l'ancien directeur général de la Sécurité intérieure, le général Wassini Bouazza.

En plus d'avoir dénoncé la torture qu'aurait subie leur client, les avocats ont beaucoup insisté sur l'absence de preuves matérielles. "Aucune correspondance n'existe entre Walid Nekkiche et les militants du MAK", indique une des avocates. "Les jeunes se connaissent entre eux. Walid Nekkiche avait un lien d'amitié avec un jeune Espagnol comme il peut en avoir avec d'autres étrangers. Il faut encourager notre jeunesse à nouer des liens partout dans le monde au lieu de la briser!", ajoutera, pour sa part, Saïd Zahi.

Au moment où nous mettons sous presse, les plaidoiries se poursuivaient. Le verdict est attendu dans la nuit.

### Liberté ; 02-02 2021 : TINEHINANE ETAIT CONSTAMMENT HARCELEE PAR SON MARI

Ses Amies et Collègues Témoignent

Selon les témoignages recueillis, l'époux de la défunte l'appelait jusqu'à vingt fois par jour, lui exigeant de justifier ses moindres faits et gestes à la rédaction de la chaîne Tamazight TV4. Pour lui plaire, elle a fait de multiples sacrifices.



"Elle avait un comportement exemplaire. Pourtant, son mari ne cessait de la harceler", révèle Asma (nom changé à la demande de notre interlocutrice), une des proches amies de Tinehinane Laceb, journaliste à la chaîne Tamazight TV4, assassinée le 26 janvier 2021.

"Elle ne se confiait pas vraiment. Elle disait juste qu'elle avait plein de problèmes. Nous savions que le problème était son mari, d'une jalousie maladive", poursuit-elle. Zahra Farhati, rédactrice en chef à TV4, rapporte que Tinehinane recevait jusqu'à 20 appels téléphoniques de son époux durant ses heures de travail. "Elle sursautait à chaque fois que son téléphone sonnait car elle devait lui justifier ses moindres faits et gestes", se rappelle-t-elle. "Son mari appelait souvent sur nos portables pour confirmer qu'elle est à la rédaction, en notre compagnie. Une fois, elle m'a contactée, à minuit, en pleurs. Elle avait mis le haut-parleur et m'avait suppliée de dire où elle était dans la journée. Quand elle l'a fait une deuxième fois, je l'ai sermonnée durement sachant qu'il écoutait", corrobore Asma.

"C'est toujours son mari qui répondait à nos coups de fil. Elle était totalement sous son emprise. Il l'a détruite de l'intérieur avant de la tuer", reprend Zahra Farhati. Elle décrit la défunte comme une jeune femme coquette, de nature joyeuse. Elle s'est complètement métamorphosée après son mariage. Elle se négligeait au plan vestimentaire, ne se maquillait plus, puis elle a porté le voile par contrainte. "Elle rasait les murs, ne revendiquait plus ses droits professionnels.

Elle s'est fanée peu à peu", souligne Zahra. Selon Asma, Tinehinane était consciente de ce qu'il lui arrivait. "Elle m'a dit une fois : tu as vu comment je suis devenue. La veille de sa mort, elle regrettait de s'être mariée." La jeune femme de 39 ans, mère de deux fillettes, s'est soumise pendant des années à la domination de son conjoint. Elle a renoncé à l'animation d'une émission sur l'environnement. Elle a déménagé de Réghaïa à Bir Mourad-Raïs pour se rapprocher davantage de son lieu de travail. "Elle paniquait à la perspective d'arriver tard chez elle. Elle nous perturbait souvent en nous priant de lui laisser un poste de montage, afin qu'elle puisse terminer son sujet et partir. Même si elle n'a jamais affirmé être battue, je savais qu'elle était maltraitée", relate Asma.

Pour Zahra Farhati, aucun doute, non plus. Tinehinane subissait des violences conjugales. "Pendant le confinement, elle est partie chez ses parents. Elle nous a dit qu'elle était en instance de divorce. Il semblerait que son mari l'a ramenée au foyer conjugal. Ce qu'il lui est arrivé nous a fendu le cœur. Elle a été tuée devant ses filles. Son aînée, âgée de 7 ans, a dit à l'enterrement : un jour, je vous raconterai ce qui s'est passé." Selon plusieurs sources, la jeune femme a été poignardée par son mari au moment où elle quittait l'appartement. "Elle est tombée sur le palier de l'immeuble et a rendu son dernier souffle dans l'ambulance qui la transportait à l'hôpital", nous dit-on.

Le père de la victime donne une autre version des circonstances du drame. Il affirme que sa fille a fait une chute, poussée par son époux au cours d'une dispute conjugale. "Il est dans le déni", se révolte Zahra. "C'est étonnant que ses parents ne se soient pas rendu compte de son supplice. Lors des obsèques, sa mère nous a certifié que Tinehinane ne lui a jamais rien raconté", s'interroge Asma, relevant des changements dans son comportement et son humeur perceptibles. "Elle n'avait pas besoin de parler pour comprendre ce qu'elle subissait, qu'elle était dans le malaise. Je suis traumatisée. J'aurais dû la pousser davantage à se reprendre en main", déplore-t-elle. La jeune femme avait peut-être décidé réellement de quitter "l'enfer conjugal". À ce propos, les révélations de Zahra Farhati sont édifiantes : "Juste avant sa mort, elle m'a dit qu'elle voulait passer à nouveau à l'antenne. Quand je l'ai mise en garde contre un éventuel abandon, elle a répondu qu'elle partirait d'abord en congé pour régler tous ses problèmes."

Souhila Hammadi

## Expresse-dz, le 08 02 2021 : Affaire Walid Nekkiche - le parquet général ordonne L'ouverture d'une enquête préliminaire.



Le parquet général près la Cour d'Alger a ordonné dimanche au procureur de la République près le tribunal de Bir Mourad Rais d'instruire une enquête préliminaire sur les faits avancés par le citoyen Walid Nekkiche et chargé la police judiciaire compétente de cette mission.

« Conformément aux dispositions de l'article 11 du code de procédure pénal, le parquet général près la Cour d'Alger, après avoir pris connaissance d'un exposé des faits présentés par Monsieur le procureur de la République adjoint, représentant du parquet général à l'audience du tribunal criminel dans le procès du nommé Nekkiche Walid, tenue au siège du tribunal de Dar El Beida (Alger) en date du 2 février 2021, et après avoir compulsé l'attestation dressée par le greffier de l'audience concernant le déroulement du procès.

Attendu qu'il ressort des deux documents suscités que l'accusé Nekkiche a déclaré lors de son procès, en réponse à une question qui lui a été adressée par sa défense, avoir été victime durant sa garde à vue de violences et d'agressions sexuelles de la part des éléments de la police judiciaire en charge de l'enquête préliminaire », lit-on dans le communiqué du parquet.

Ainsi, « au vu des réactions et commentaires relayés par les différents titres de presse et provoquées par ces déclarations, ainsi que la remise en doute et les interrogations suscitées auprès des parties qui s'intéressent à l'action judiciaire, notamment concernant le respect de la liberté et de la dignité des citoyens suspects placés en garde à vue, et dans le but d'établir la vérité sur ce qui serait passé dans l'affaire du citoyen Walid Nekkiche, le parquet général près la cour d'Alger a ordonné en date du 07-02-2021, sur la base des informations en sa possession et des pièces en rapport avec l'affaire du concerné, à Monsieur le procureur de la République près le tribunal de Bir Mourad Rais de diligenter une instruction préliminaire sur les faits avancés par le concerné et chargé la police judiciaire compétente de cette mission ».

**PAR Mohand NB** 

#### Liberté, le 08-02-2021 : L'EPOUSE DE NEKKAZ LANCE UN APPEL DE DETRESSE

Détérioration de son état de Santé en Prison



C'est un véritable appel de détresse qu'elle lance. L'épouse de Rachid Nekkaz, en détention provisoire depuis 14 mois, appelle les autorités algériennes à le libérer pour des raisons humanitaires.

Dans une vidéo postée, avant-hier, sur les réseaux sociaux et authentifiée auprès de ses avocats, Cécile Leroux s'est dit "très inquiète" de la détérioration de la santé de son mari, souffrant d'un début de cancer de la prostate et d'un kyste de 19 mm au foie à potentiel malin, selon la défense.

Jointe au téléphone, Cécile Leroux, très affectée, raconte son désarroi : "Cela devient de plus en plus intenable. La santé de mon époux m'inquiète. Je prie les autorités algériennes de le libérer pour se faire soigner. Son état de santé est devenu critique avec un début de cancer, un kyste au foie et des problèmes respiratoires", dit-elle, ajoutant s'en remettre aux autorités algériennes pour se pencher sur son cas.

"C'est un homme politique. Tous ses avocats disent que son dossier est vide. Il n'est pas normal qu'il continue de croupir derrière les barreaux depuis 14 mois sans avoir droit à un procès", ajoute notre interlocutrice qui dit demander, à travers son appel, l'application de la loi, "rien que la loi". Intervenant pour la première fois depuis l'arrestation de Rachid Nekkaz, le 4 décembre 2019, Cécile Leroux, établie en Espagne, dit que sa sortie médiatique est motivée par les soucis de santé de son époux.

"Je suis une personne discrète. Mon mari, lui-même, me disait tout le temps qu'il n'aimerait pas nous impliquer, moi et son fils Eskander, dans ses affaires politiques. Mais là, je suis extrêmement préoccupée par sa santé. À cela s'ajoute sa décision d'entamer une grève de la faim à partir du 19 de ce mois. Déjà très diminué, une grève de la faim va le terrasser! Cela m'inquiète. Je ne peux plus me taire", affirme l'épouse de l'homme politique.

Rachid Nekkaz, poursuivi pour "incitation à porter des armes contre des représentants de l'État, incitation à attroupement non armé et publications sur Facebook pouvant porter atteinte à l'intérêt national", a été transféré de sa prison de Koléa, à Tipasa, vers la prison de Labiod Sidi Cheikh dans la wilaya d'El-Bayadh, sise à 600 km d'Alger, fin janvier. Un transfert qui a été dénoncé par ses avocats qui évoquent une violation de la loi.

"Son transfert à 600 km d'Alger est illégal étant donné que Rachid Nekkaz est toujours en détention provisoire", soutient Me Zoubida Assoul, ajoutant qu'il s'agit ici d'une "déportation" et d'une atteinte flagrante aux droits du prisonnier.

"Le ministère de la Justice, affirme-t-elle encore, est le premier responsable dans cette affaire de transfert 'honteux', vu les conditions du détenu qui souffre d'un début de cancer."

Pis encore, l'avocate dénonce un affront contre la défense du détenu. "Ce transfert est également une atteinte aux droits de la défense dont le travail se trouve compliqué et entravé par ce transfert.

On ne pourra plus le voir comme avant. Il faut deux jours pour nousorganiser et aller jusqu'à sa prison à El-Bayadh", dit Zoubida Assoul, qui estime, par ailleurs, que ce transfert est motivé par les dernières déclarations de Rachid Nekkaz, dénonçant les conditions carcérales en Algérie.

Pour rappel, la Cour suprême a rejeté, le 31 janvier, le pourvoi en cassation introduit par Rachid Nekkaz contre l'arrêt de la chambre d'accusation et son renvoi devant le tribunal criminel. Son affaire sera enrôlée, selon ses avocats, lors de la prochaine session du tribunal criminel de première instancede Dar El-Beïda.

Par Karim BENAMAR

## Algerie360.com, Le 09-02-2021 : Justice Algérie - plusieurs scandales refont surface



Plusieurs affaires liées aux grands scandales qui remontent à l'ère de président déchu Abdelaziz Bouteflika devront être réexaminées au cours de ce mois de février devant différentes juridictions.

La réouverture de ces dossiers, liés principalement aux affaires de corruption, est intervenue suite aux pourvois en cassation introduits par la défense les accusés, et accordés par la cour suprême.

Ils seront ainsi rejugés devant de nouvelles constitutions les tribunaux criminels, différentes de celles qui ont déjà jugé ces affaires.

Le 17 février prochain, le tribunal criminel près le cour d'paris rouvrira l'affaire de sonatrach1. Une réouverture qui intervient, rappelons-le, après deux reports, en raison de l'absence de plusieurs témoins cités dans l'affaire.

Les accusations portées contre les principaux mis en cause dans le cadre de cette affaire son « constitution d'association de malfaiteurs », « blanchiments d'argent et dilapidation de deniers publics », « conflit d'intérêts », « abus de fonction ».

Il s'agit, entre autres, de l'ancien PDG de Sonatrach Mohamed Meziane ainsi que ses deux fils, trois vice-présidents et quatre entreprises. Au total, 19 accusés ont été condamnés en 2016.

#### Affaire de l'autoroute est-ouest

L'autre grande affaire attende pour ce mois de février est celle de l'autoroute est-ouest. Parmi les chefs d'inculpation, l'on cite : « corruption, blanchiment d'argent », « trafic d'influence », « dilapidation de deniers publics », et « abus de fonction ».

En mai de 2015, les 10 principaux accusés ont écopé de peine de prison allant d'un an à 20 ans de prison. Il s'agit d'anciens cadres de ministère les travaux publics ainsi que de responsables de différentes entreprises. Parmi les accusés, l'on cite également sept entreprises étrangères.

Il s'agit de Citic Crcc (Chine), Cojaal (Japon), Pizarroti et Caraventa (Suisse), Isolux Corsan (Espagne), Smin (Canada) et Coba (Portugal).

#### Affaire de l'assassinat de l'ancien DGSN Ali Tounsi

À côté les procès de corruption programmés pour le mois en cours, il y a le procès de l'assassinat de l'ancien directeur général de la sûreté nationale Ali Tounsi. Le procès est programmé pour le 22 de même mois.

Il convient de rappeler ici que le principal accusé n'est autre que l'ancien directeur de l'unité aérienne de le police Chouaïb Oultache condamné à 18 ans de prison ferme.

Les chefs d'inculpation pour lesquels il avait été condamné son : « homicide volontaire avec préméditation » et « guet-apens », contre Ali Tounsi

Il est poursuivi également pour « tentative d'assassinat avec préméditation » contre l'exchef de sûreté de wilaya d'Alger, Abdelmoumène Abdrabi.

Par Merzouk Abdeleziz

### Liberté, le 09-02-2021 : SAÏD DJABELKHIR FACE A L'INQUISITION

Le Chercheur en Religion est poursuivi pour "Offense à l'Islam"

"Je crois que c'est la première fois qu'on poursuit un chercheur pour ses idées et son travail académique", s'exclame M. Djabelkhir.



L'islamologue et chercheur en soufisme, Saïd Djabelkhir, fondateur du "Cercle des lumières pour la pensée libre", comparaîtra le 25 février prochain devant la chambre correctionnelle du tribunal de Sidi M'hamed, à Alger, pour "atteinte à la religion, aux préceptes de l'islam et à des versets coraniques" notamment.

Contacté, hier, par Liberté, Saïd Djabelkhir affirme n'avoir été "ni auditionné ni convoqué par la justice", et qu'il a appris la nouvelle de son procès par le biais de ses détracteurs qui ont largement relayé l'information sur les réseaux sociaux.

C'est, en effet, un spécialiste en sécurité numérique et enseignant à l'université Djillali-Liabès de Sidi Bel-Abbès, du nom de Bachir Bouyedjra Aberrezak, qui a annoncé la nouvelle, dimanche, sur sa page Facebook où il a publié une photo au tribunal de Sidi M'hamed, en compagnie de plusieurs avocats qui se sont également constitués comme "plaignants".

L'enseignant en question ne s'est d'ailleurs pas limité à annoncer la date de la tenue du procès, puisqu'il incite, dans le même post Facebook, les Algériens à mener une large campagne contre Saïd Djabelkhir. "Je saisis cette occasion pour lancer un appel à tous les sympathisants à diffuser l'affaire, la soutenir et compatir, car la situation nécessite un large appui du public et des médias à travers tous les canaux d'information", a-t-il lancé.

L'islamologue et chercheur en soufisme qui se dit d'abord perplexe s'agissant du "nonrespect de la procédure légale", comme il n'a pas été auditionné pendant l'instruction de l'affaire, considère "très grave" la campagne de lynchage que lancent contre lui ses détracteurs.

"Lorsqu'on porte une affaire devant un tribunal, on laisse, en principe, la justice faire son travail. Mais de là à lancer des appels, c'est quelque chose de très grave", dénonce-t-il. Saïd Djabelkhir ne comprend pas également comment il peut être poursuivi en justice pour des questions qui relèvent "strictement du débat académique". "Je crois que c'est la première fois qu'on poursuit un chercheur pour ses idées et son travail académique.

S'il y a un spécialiste dans le domaine qui voit les choses différemment, je souhaite qu'il m'apporte la contradiction de façon académique. Toutes les questions sont discutables et il n'y a pas de vérité absolue. Porter plainte contre quelqu'un qui n'est pas de son avis est une chose jamais vue", soutient-il. Me Zoubida Assoul qui s'est portée volontaire, lundi, pour la défense de l'islamologue, a affirmé à Liberté que son mandant est poursuivi sur la base de l'article 144 bis 2, relatif à l'"offense à l'islam".

Fait intrigant, relève Me Assoul, les avocats qui ont accompagné l'enseignant de l'université de Sidi Bel-Abbès "se sont constitués plaignants et avocats à la fois". "Ces avocats sont mandatés et n'ont donc pas la qualité de porter plainte devant le juge d'instruction. Ils ne sont pas les avocats de Dieu et de l'islam.

Dans le cadre d'offense à l'islam, seul le parquet est habilité à s'autosaisir et à enclencher des poursuites judiciaires", explique-t-elle. S'agissant de la "campagne de lynchage" lancée contre son client par l'enseignant universitaire Bachir Bouyedjra Aberrezak, Me Zoubida Assoul évoque une forme d'"inquisition" et d'"incitation à la violence". "Dans un État de droit, la justice procéderait immédiatement à la convocation de cette personne", conclutelle.

Mehdi Mehenni

## Liberté, Le 09-02-2021 : L'ÉPOUSE DE NOUREDDINE TOUNSI INTERPELLE LE MINISTRE DE LA JUSTICE

"La dénonciation de la corruption est-elle un crime ?"



L'épouse de Noureddine Tounsi, lanceur d'alerte en détention préventive depuis septembre 2020, est inquiète pour son époux. Inquiète en raison de la prolongation de la détention préventive décidée le 23 janvier dernier, des conditions de détention dans l'établissement pénitentiaire d'Oran mais également et surtout inquiète d'une possible condamnation de son époux pour de lourds chefs d'accusation qui, estime-t-elle, ne sont pas fondés.

Noureddine Tounsi est poursuivi pour intelligence avec l'étranger, divulgation de secrets professionnels et outrage et violences à fonctionnaires et institutions de l'État pour ses liens avec la Plateforme de protection des lanceurs d'alerte en Afrique (PPLAAF) et ses interventions virulentes sur les réseaux sociaux dénonçant le fonctionnement de la justice et le "comportement suspect de certains magistrats".

Dans une déclaration, Mme Tounsi interpelle le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, sur l'absence de protection des lanceurs d'alerte en Algérie en dépit de l'existence de textes de loi garantissant cette assistance. "La dénonciation de la corruption est-elle un crime ? La sollicitation du droit à la protection de l'État est-elle un crime ? L'envoi au ministère de la Justice de plaintes à travers les réseaux sociaux est-il un crime ? Le recours à la Plateforme de protection des lanceurs d'alerte en Afrique est-il un crime ?", interroge l'épouse de l'ancien employé du port et lanceur d'alerte en rappelant à Belkacem Zeghmati ses propos sur la nécessité d'appliquer la loi. Et en l'occurrence, renchérit Me Farid Khemisti, l'un des avocats de Noureddine Tounsi, la loi impose aux autorités d'assurer la protection des lanceurs d'alerte qui dénoncent les comportements frauduleux portant atteinte aux intérêts de la collectivité.

Or, concernant son client, à l'origine de quelques scandales retentissants, l'avocat affirme qu'il a été victime "d'une arrestation arbitraire" et que les poursuites dont il fait l'objet ne sont pas du tout fondées. "Il lui est reproché d'entretenir des liens avec la Plateforme de protection des lanceurs d'alerte en Afrique (PPLAAF), manifestement vue comme une 'partie étrangère', alors même qu'il s'agit d'une structure qui vise à protéger les lanceurs d'alerte, comme Noureddine Tounsi justement", explique Me Khemisti en indiquant qu'en ce qui concerne "les accusations à l'égard de certains magistrats, mon client affirme disposer de preuves matérielles accablantes". Rappelons que Noureddine Tounsi a été interpellé le 21 septembre 2020 près de son domicile à El-Hamri en compagnie de son avocat et a été placé

en détention préventive deux jours plus tard par le magistrat instructeur du tribunal correctionnel de Fellaoucène.

"En 2016, mon époux qui se savait en danger avait officiellement introduit une demande de protection auprès des autorités en sa qualité de lanceur d'alerte. Mais aucune réponse ne lui est parvenue. Ni lui ni aucun des lanceurs d'alerte qu'il connaît n'ont bénéficié de cette protection, ils ont, au contraire, vécu bien des avanies", déplore encore Mme Tounsi en appelant à la libération et à la réhabilitation de son époux.

S. Ould Ali

### Liberté, le 10-02-2021 : "L'affaire Nekkiche est une bataille contre l'impunité"



ME NACÉRA HADOUCHE, AVOCATE

"Si on veut construire notre société démocratiquement, sur les fondamentaux des droits de l'Homme, nous sommes dans l'obligation de traduire les personnes qui commettent ce genre d'acte devant la barre, peu importe leur grade, car c'est l'acte qu'on condamne. Qu'il soit commis par un chef, par un subalterne ou par un citoyen, cela n'a aucune importance, c'est l'acte qu'il a commis que l'on condamne", défend l'avocate de Walid Nekkiche.

Liberté : Le parquet général d'Alger a ordonné une enquête préliminaire sur l'affaire Nekkiche. Quelle est votre appréciation ?

Me Nacéra Hadouche: Je dirais que c'est l'aboutissement d'un travail de toute une année et aussi l'aboutissement de l'énergique réaction et de l'indignation de l'opinion publique nationale et internationale. Je salue le travail fait par les avocats le jour du procès car on a su, avec la plainte et les déclarations de Walid Nekkiche, transformer le procès en un procès de la torture, alors que ce jeune a fait l'objet d'accusations très très lourdes.

L'ouverture d'une enquête préliminaire est un acte positif. Maintenant, on veut que les vrais tortionnaires soient présentés à la barre et nous voulons un procès équitable. La société, les juristes, l'opinion publique nationale et internationale les a mis devant deux faits : soit ils ouvrent l'enquête et disent que nous ne partageons pas ces actes, soit ils n'ouvrent pas cette enquête, et c'est tout le système qui cautionne ces pratiques. Là, je pense qu'ils n'ont pas eu d'autres choix que d'ouvrir cette enquête pour éclairer tout le monde sur ce qui vient de se passer pour Walid.

C'est une question de rapport de force. La mobilisation est nécessaire quand on veut faire changer les choses. Ça a besoin de temps, mais on a besoin d'une vraie mobilisation et surtout de solidarité. L'ouverture d'une enquête préliminaire est un début de travail et de mobilisation, car cette affaire entre dans le cadre de l'impunité, et ça touche la société, et surtout les éléments fondamentaux d'une société démocratique.

Tant qu'il y aura l'impunité, ça ne changera jamais. Si vous avez remarqué, nous demandons toujours des procès de vérité. Beaucoup de pays ayant réussi leur transition l'ont été avec des procès transitionnels. On a besoin de savoir qui est la victime et qui est le bourreau. Il faut situer les choses et arrêter avec l'impunité. C'est très important, et cette affaire de Nekkiche est justement une bataille contre l'impunité.

Si on veut construire notre société démocratiquement, sur les fondamentaux des droits de l'Homme, nous sommes dans l'obligation de traduire les personnes qui commettent ce genre d'acte devant la barre, peu importe leur grade, car c'est l'acte qu'on condamne. Qu'il soit commis par un chef, par un subalterne ou par un citoyen, cela n'a aucune importance, c'est l'acte qu'il a commis que l'on condamne.

On ne condamne pas ce que tu es, mais ce que tu as fait. Maintenant, si certains sont pessimistes en raison de la commission Issad en 2001, moi je pense que le professeur Issad a été à la hauteur de la mission qui lui a été confiée. Certes, on a réussi à avoir l'enquête préliminaire, c'est déjà ça, mais il y a un rapport détaillé qui a été remis à la Présidence, mais en vain.

On doit faire la part des choses : les membres de la commission ont fait leur travail, mais c'est la Présidence qui n'a pas pris acte et qui n'a pas réagi au travail de la commission. Une chose est sûre, les crimes restent imprescriptibles, le travail de Mohand Issad peut être repris à tout moment.

Vous aviez déjà déposé plainte pour torture en juin 2020. Que s'est-il passé ? Le 26 novembre 2019, Walid Nekkiche a été kidnappé dans une marche. Il était porté disparu pendant six jours, et c'est ce qu'il a confirmé. Durant ces six jours, personne ne savait où était Walid. Entre le 2 et le 4 décembre, certains médias ont annoncé l'arrestation d'un "dangereux personnage" qui se préparait à s'attaquer à l'État. Mais voilà que le 2 décembre, on découvre que ce "dangereux personnage", c'est l'étudiant Walid Nekkiche.

Il a été transféré le 2 décembre à la prison d'El-Harrach. C'étaient les détenus de l'emblème amazigh qu'il avait retrouvé dans cette même prison qui lui ont porté assistance et secours car il était abattu au point qu'il ne parlait même pas.

D'ailleurs, Fersaoui, qui était alors détenu, a apporté plus tard son témoignage sur l'accueil fait à cet étudiant en prison, puis il y a eu Me Djardjar, qui était toujours auprès des détenus d'opinion, qui a été la première à rendre visite à Walid et a découvert dans quel état il était. Il lui a fait part des sévices et de la torture qu'il a subis.

Je me souviens qu'elle m'en a parlé le 4 janvier à l'occasion du procès d'un autre détenu du Hirak et elle nous a demandé de nous constituer en collectif de défense tout en nous prévenant qu'il ne s'agit pas d'un dossier ordinaire, car il a été torturé. Puis le 10 mars 2020, il y a eu l'audition de fond et je n'y ai pas assisté car devant le juge d'instruction.

Lors de la comparution devant le procureur et le juge d'instruction, on n'a même pas donné à Walid la chance d'être assisté, on disait qu'il avait refusé de contacter ses parents, qu'il a refusé des avocats, etc. Mais devant le juge d'instruction, il a nié tout ce qui a été dit devant la police judiciaire de la DGSI.

#### Il avait dit quoi à ce moment-là?

Il a dit mot à mot qu'il avait été victime de tortures verbale, physique et mentale, et le juge d'instruction n'a pas pris en considération ses déclarations. Alors, le 23 juillet 2020, je dépose plainte auprès du procureur général de la cour d'Alger pour torture, selon les articles

263 et 264 du code pénal, et, bien sûr, en faisant référence aux textes internationaux, surtout à la Convention contre la torture ratifiée par l'Algérie.

Le même jour, je demande une expertise médicale auprès du juge d'instruction du tribunal de Baïnem qui suit le dossier de Walid en joignant la plainte, mais le 26 juillet, on m'a notifié le refus cette demande d'expertise médicale. Sous prétexte que les faits n'ont pas de relation avec l'affaire en cours.

Lorsque nous avons plaidé devant la chambre d'accusation, nous avons demandé à ce que les propos de Nekkiche soient écartés au motif que se sont des propos soutirés sous la torture et avons réclamé carrément le non-lieu, car si on retirait les déclarations de Walid du dossier, il n'en restait rien, aucune autre preuve. Il faut savoir que dans le dossier, c'était cinq personnes qui étaient poursuivies et dont deux ont bénéficié d'un non-lieu pour la simple raison que l'on n'a pas réussi à les identifier.

Ce sont des noms de personnes inexistantes et les autres sont des personnes du village Ath Messaoud, soit le même que Walid. Le second, qui était avec lui, Kamel, est rentré d'Illizi où il habite depuis 25 ans. Il ne savait même pas qu'il était recherché. En arrivant chez ses parents, on l'informe qu'il a reçu une convocation, et en se présentant, il est arrêté le 26 novembre 2020, puis a été transféré à la prison d'El-Harrach, alors que le dossier de Walid a été déjà renvoyé devant la criminelle.

Par la suite, on découvre que Kamel ne connaissait même pas Walid. Walid a 25 ans et Kamel 46 ans. Ce dernier est parti très longtemps de son village. Ils ont fait connaissance en prison. C'est Me Kader Houali qui les a présentés l'un à l'autre au parloir. Le jour du procès, le 1er février dernier, Walid, à qui des questions directes ont été posées pour savoir s'il avait été torturé, a répondu oui et la présidente du tribunal lui demande pourquoi il n'en avait pas parlé avant pour porter plainte.

Dans le dossier de Walid, le jour du procès, il y avait une copie de la plainte pour torture, une copie de la demande de l'expertise médicale et une copie du refus de cette expertise. Le tribunal criminel avait ces pièces entre les mains. Il n'y avait, certes, pas de suite concernant la plainte, mais elle n'a jamais été classée. C'est après le procès qu'il y a eu suite en ordonnant l'ouverture d'une enquête. Officiellement, on n'a saisi ni Walid ni moi, autrement, la partie civile n'est pas saisie officiellement.

#### Que dit la loi dans ce genre d'affaires?

L'article 264 considère que tout fonctionnaire qui a commis cet acte est puni de 10 à 20 ans de prison. C'est une action en criminelle à l'instar d'un meurtre dans lequel il suffit que le parquet soit informé de l'acte pour ouvrir une enquête, c'est automatique. Pas besoin que la partie civile se manifeste.

C'est pour cela que nous avons cité dans la plaidoirie que j'ai versée, les articles 12, 13 et 15 de la Convention internationale contre la torture ratifiée par l'Algérie et un arrêt de la section de torture à l'ONU rendu à l'encontre d'un Tunisien condamné à 26 ans de prison bien qu'il ait déclaré avoir été torturé. Suite à cela, l'ONU a exigé de revoir son procès.

La Convention internationale est claire : elle dit qu'il suffit d'une information sur la torture qui touche l'humanité pour obliger l'État à ouvrir une enquête dans les temps et de façon rigoureuse et correcte. Alors rester de juillet à février sans donner aucune suite est une condamnation de l'État et non de la victime.

Ils ont eu le temps de faire leur enquête et vu que l'enquête n'a pas été faite, et que la preuve que ce que dit Walid est faux n'a pas été apportée, alors c'est la parole de Walid qui prime. La question de temps a joué en notre faveur.

Vous dites que la demande d'une expertise médicale de la victime a été refusée par le juge d'instruction. Cela ne risque-t-il pas de peser dans la suite de l'affaire ?

C'est, en tout cas, en faveur de Walid Nekkiche! Tout le monde sait qu'il faut deux certificats médicaux pour un détenu: le premier à son arrestation et le second à la fin de sa garde à vue. Et devant l'absence de ce deuxième certificat médical de constatation à la fin de la garde à vue dans le dossier de Walid Nekkiche, et encore six mois après, la victime demande une expertise pour constater les séquelles, malgré cela ils ont refusé. Cela signifie que c'est à leur tort, autrement ce sont eux qui ont caché. C'est donc à eux de donner une autre preuve s'ils en ont, pour nous c'est largement suffisant.

**Entretien réalisé par : SAMIR LESLOUS** 

## Liberté, Le 14-02-2021 : PROCÈS EN APPEL DE ZAHIR MOULAOUI ET KHALED TAZAGHART

Le jugement de première instance confirmé



La cour d'appel de Béjaïa a confirmé, dimanche, le verdict prononcé par la juridiction de première instance, à l'encontre de l'ancien policier Zahir Moulaoui et du député démissionnaire Khaled Tazaghart.

Ils avaient été jugés en comparution immédiate le 2 juillet 2020 et condamnés à 6 mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Béjaïa.

Seule l'accusation d' « incitation à attroupement » aura été finalement maintenue contre les deux mis en cause, puisque la chambre pénale de la cour de Béjaïa a confirmé leur relaxe des autres chefs d'inculpation, à savoir, « outrage à corps constitué », « mise en danger de la vie d'autrui » et « diffusion de publications portant atteinte à la sécurité nationale ».

Le parquet a, quant à lui, requis un an de prison ferme à l'encontre des deux prévenus, lors de leur procès en appel, tenu le 31 janvier dernier, après le renvoi du 13 décembre 2020.

La genèse de cette affaire remonte au 1er juillet 2020, lorsque ces deux activistes du Hirak avaient été arrêtés par la police, alors qu'ils s'apprêtaient à prendre part à un rassemblement organisé devant le tribunal de Béjaïa, en soutien aux trois détenus Yanis Adjlia, Merzoug Touati et Amar Beri, dont le procès devait se tenir le même jour.

Après avoir été placés en garde à vue au commissariat central, ils seront présentés le lendemain, le 2 juillet 2020, devant le parquet de la ville des Hammadites qui les jugera en comparution immédiate.

Le tribunal de première instance les condamne à six mois de prison avec sursis assortis d'une amende de 50 000 DA. Un jugement qui fera l'objet d'un appel auprès de la cour de Béjaïa.

**KAMAL OUHNIA pour Rédaction Web** 

## Le Monde Afrique, le 15-02-2021 : Algérie - Plusieurs figures du Hirak, dont Brahim Laalami, condamnées à de la prison ferme



En février 2019, M. Laalami était sorti seul avec une grande pancarte contre la candidature à un cinquième mandat de l'ancien président Abdelaziz Bouteflika.

C'est une nouvelle condamnation pour l'une des figures majeures du Hirak, le mouvement de protestation contre le régime algérien. Lundi 15 février, le jeune militant Chems Eddine Laalami, dit « Brahim », a été condamné par le tribunal de Bordj Bou Arreridj, près d'Alger, à deux ans de prison ferme, ainsi qu'à une amende de 200 000 dinars (1 250 euros), a fait savoir le Comité national pour la libération des détenus sur sa page Facebook. Le parquet avait requis quatre ans de prison ferme et une amende de 500 000 dinars (3 125 euros).

Une enseignante de l'université d'Annaba (nord-est du pays), Mouna Bouloudenine, a, par ailleurs, été condamnée le même jour à un an de prison, dont six mois ferme. Le parquet avait requis deux ans de prison ferme à l'encontre de M<sup>me</sup> Bouloudenine, accusée de « publications pouvant porter atteinte à l'intérêt national ». Deux autres hirakistes, Ali Naib et Nasreddine Younès, ont, quant à eux, reçu des peines de six mois de prison, dont trois mois ferme, devant le tribunal de Tiaret (centre). Placés sous contrôle judiciaire, ils étaient poursuivis, entre autres chefs d'accusation, de « financement étranger pour des actes ayant pour but d'atteinte à la sécurité de l'Etat », selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

Ces sentences sévères surviennent à une semaine du deuxième anniversaire du Hirak, le soulèvement populaire déclenché le 22 février 2019, dans un climat de crispation du pouvoir confronté à une crise politique, sanitaire et socio-économique.

En détention provisoire depuis le 9 septembre 2020, M. Laalami, 29 ans, devait répondre de six chefs d'accusation. Il a été acquitté pour trois d'entre eux mais condamné pour « offense au président de la République », « outrage à corps constitué » et « publication de fausses informations », a déclaré M<sup>e</sup> Mounir Gharbi, avocat et membre du collectif de défense de l'accusé.

Brahim Laalami, un tailleur, était sorti seul à Bordj Bou Arreridj en février 2019 avec une grande pancarte contre la candidature à un cinquième mandat de l'ancien président Abdelaziz Bouteflika. Le Hirak, grand mouvement de contestation anti-régime, avait éclaté quelques jours plus tard et entraîné la démission de M. Bouteflika au mois d'avril suivant.

« Nous avons boycotté le procès, car nous avons estimé qu'il n'y avait pas les garanties d'un procès équitable », a expliqué M<sup>e</sup> Gharbi. M. Laalami a refusé d'être jugé par visioconférence. Les procès à distance sont de plus en plus nombreux en Algérie depuis le début de la pandémie. Ils sont autorisés par le code pénal algérien.

#### Plus de 70 militants pro-Hirak actuellement emprisonnés

Il avait été condamné en juillet à dix-huit mois de prison ferme pour, entre autres, « outrage à corps constitués » et « outrage à fonctionnaire ». Le militant avait été à nouveau interpellé, le 8 septembre, quelques jours après avoir été libéré à la suite d'une réduction de peine. Brahim Laalami avait déjà été condamné à trois ans d'emprisonnement lors de précédents procès.

« Cette nouvelle condamnation confirme nos craintes : Brahim Laalami est victime d'un acharnement judiciaire », a dénoncé Saïd Salhi, vice-président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH). Amnesty International a condamné le jugement, soulignant que « personne ne devrait être condamné pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression ».

Plus de 70 personnes sont actuellement emprisonnées en Algérie en lien avec les protestations du Hirak et la défense des libertés individuelles, d'après le CNLD. Des poursuites fondées dans au moins 90 % des cas sur des publications critiques envers les autorités sur les réseaux sociaux, selon la même source. Une marche organisée pour « le départ du "système" [au pouvoir], pour la libération des détenus et contre la répression des libertés », a regroupé plusieurs centaines de personnes, lundi matin, à Béjaïa, grande ville de Kabylie (nord-est), d'après la LADDH.

## Liberté, le 16-02-2021 : LE JOURNALISTE MOHAMED LAMINE MOUSSAOUI CONDAMNE A 2 MOIS DE PRISON AVEC SURSIS



Le tribunal correctionnel d'Annaba a prononcé, hier, une peine de deux mois de prison avec sursis à l'encontre du journaliste du quotidien « Essarih », Mohamed Lamine Moussaoui, poursuivi pour sa prétendue participation à un rassemblement non armé, lors d'une manifestation anti-élections, quelques jours avant la présidentielle du 12 décembre 2019.

Une accusation dont notre confrère s'est toujours défendu, assurant, ordre de mission à l'appui, qu'il se trouvait sur les lieux uniquement pour couvrir ce mouvement de protestation, au même titre que d'autres journalistes. Des arguments, qui n'ont pas convaincu le procureur de la république, qui a requis une peine de prison ferme à l'encontre du prévenu, lors de l'audience du 26 janvier.

A. Allia

## Le Monde Afrique, Le 16-02-2021 : Algérie : que reste-t-il du Hirak, deux ans après la naissanle de ce mouvement de contestation ?

Si les manifestations, nées en février 2019, ont dû marquer le pas en raison de la crise sanitaire, le gouvernement poursuit la répression des militants, dont les procès se succèdent à un rythme effréné.



Des étudiants brandissent les drapeaux berbère et algérien, lors de l'un des rassemblements hebdomadaires du Hirak, à Alger, le 21 février 2020. RYAD KRAMDI / AFP

Aux premiers jours de 2020, la « main tendue » promise par le président algérien fraîchement élu Abdelmadjid Tebboune avait semblé se matérialiser : 76 militants du Hirak, dont plusieurs figures de ce mouvement de contestation populaire né en février 2019, étaient remis en liberté. Un geste symbolique destiné à apaiser la contestation et tourner la page des années Bouteflika.

Pourtant, au fil des mois, la « main tendue » s'est muée en poigne de fer : militants, opposants politiques, journalistes et internautes sont la cible des autorités, qui multiplient interpellations, poursuites judiciaires et condamnations afin d'empêcher une reprise du Hirak, entravé par la crise sanitaire. Depuis des semaines, les procès s'enchaînent.

Selon le Comité national de libération des détenus, une association algérienne de soutien aux prisonniers d'opinion, plusieurs dizaines de personnes sont actuellement emprisonnées pour leur participation au mouvement de protestation. Selon cette structure, dans l'immense majorité des cas, les poursuites font suite à des publications critiques envers l'exécutif sur les réseaux sociaux.

Deux ans après les premières marches du Hirak, de plus en plus d'organismes de défense des droits civiques mettent en garde contre des dérives liberticides dans le pays. « L'Algérie mérite un meilleur sort », plaide ainsi le romancier Yasmina Khadra dans un entretien au quotidien La Liberté, appelant à la libération de tous les détenus d'opinion : « Nous avons subi les pires outrages et payé le prix fort pour un minimum d'égards, et voilà que nos sacrifices s'émiettent contre l'absurdité d'un système qui ne sait où donner de la tête (...). La tyrannie finit toujours par s'autodévorer. »

Un mouvement à l'arrêt à cause du Covid-19

Soulèvement inédit, pacifique et sans véritable leadership, le Hirak débute en février 2019, dans le sillage du refus de la candidature à un cinquième mandat de l'ex-président Abdelaziz Bouteflika.

Le 16 février, le pays est secoué par une série de manifestations sporadiques lors desquelles les Algériens expriment un immense ras-le-bol. Huit jours plus tard, des rassemblements de plus grande ampleur sont organisés dans les principales villes, dont la capitale, Alger, où toute réunion est pourtant interdite depuis 2001. Depuis cette date, chaque vendredi, des millions de personnes défilent pour réclamer un profond changement du « système » en place depuis 1962. Le 2 avril, le président Bouteflika quitte le pouvoir, après vingt ans à la tête du pays.

L'accession à la présidence, le 12 décembre, d'Abdelmadjid Tebboune – à l'issue d'un scrutin boycotté et marqué par des manifestations massives – ne marque pas la rupture souhaitée. Proche de l'homme fort du pays, le général de corps d'armée Ahmed Gaïd Salah – mort des suites d'une crise cardiaque fin décembre 2019 –, M. Tebboune fut, en outre, l'un des soutiens d'Abdelaziz Bouteflika, dont il a été un éphémère premier ministre en 2017. Par ailleurs, le Parlement, issu des fraudes électorales des années Bouteflika, est toujours en place.

Moins que cette élection, c'est davantage l'épidémie de Covid-19 qui, dans les premiers mois de 2020, met un coup d'arrêt au mouvement. Face à la propagation du SARS-CoV-2 dans le pays, les contestataires décident d'une « trêve » dans la mobilisation après un dernier vendredi d'action, le 28 février 2020.

Cette suspension des marches hebdomadaires n'incite pas pour autant le pouvoir à une désescalade, ni à des gestes de clémence envers les militants incarcérés. Au contraire : la répression s'accentue, avec notamment dans le viseur les médias indépendants et critiques du gouvernement.

Dans un communiqué diffusé le 11 février, le média TSA-Tout sur l'Algérie dénonce ainsi « vingt mois de censure arbitraire », expliquant ne plus être accessible dans le pays. « D'autres médias en ligne sont également toujours suspendus, insiste-t-il. Nous dénonçons la poursuite de ce blocage qui confirme que, deux ans après le Hirak, rien n'a changé en Algérie concernant le respect des libertés. » Quant aux manifestants, faute de pouvoir se réunir dans les rues le vendredi, ils continuent le combat sur Internet, sur les réseaux sociaux, non sans risques.

#### • L'illusion d'une « Algérie nouvelle »

Le 1<sup>er</sup> novembre 2020, l'exécutif a tenté d'offrir une réponse politique à la colère populaire en organisant un référendum sur une réforme de la Constitution. Elle limite le nombre de mandats présidentiels à deux et propose d'élargir le champ des libertés publiques, facilitant la création d'associations et l'exercice du droit de réunion et de manifestation (sur simples déclarations). Elle prévoit également le cas de figure éventuel d'une cohabitation entre une « majorité présidentielle » et une « majorité parlementaire » distinctes.

Mais si les médias officiels n'ont cessé de répéter que cette réforme accédait aux requêtes du « Hirak populaire originel » et permettrait d'instaurer une « Algérie nouvelle », le référendum, organisé à la date anniversaire du début de la guerre d'indépendance contre la France (1954-1962), a été boudé par les électeurs. Ils ne sont que 23,7 % à s'être rendus aux urnes, un taux de participation historiquement bas pour le pays. Le projet, conçu par ses rédacteurs comme un moyen de neutraliser le Hirak et perçu par l'opposition comme un « ravalement de façade », a néanmoins été adopté.

#### Des procès à tour de bras

Dans l'« Algérie nouvelle », les autorités continuent tout de même de miser sur les vieilles méthodes. Depuis le début de l'année 2021, les procès de militants liés au Hirak se succèdent à un rythme effréné à travers le pays. Ainsi, le 13 janvier, le tribunal de Timimoun (sud) a condamné à six mois de prison ferme trois d'entre eux, Yasser Kadiri, Khelil Kheyi et Saïd Zegar. Accusés d'offense au président de la République et de diffusion de fausses nouvelles, ils étaient en détention depuis septembre 2020.

Le 18 janvier, lors d'une journée marquée par de nombreuses comparutions de hirakistes, Dalila Touat, connue comme la porte-parole des chômeurs de Mostaganem (nord-ouest), a écopé de dix-huit mois de détention, assortis d'une amende, pour outrage à corps constitué, diffamations et publications portant atteinte à l'ordre public. Chems Eddine Laalami, détenu avec son frère depuis septembre 2020, a quant à lui vu prolonger son maintien en détention par la cour de Bordj Bou Arreridj, au sud-est d'Alger. Le même jour, le parquet de Béjaïa (nord-est) avait requis l'aggravation des peines prononcées en première instance à l'encontre de trois militants, dont le blogueur Merzoug Touati.

Le 21 janvier, un tribunal d'Alger a prononcé des peines de prison ferme contre trois autres militants. Mohamed Tadjadit, 26 ans, Noureddine Khimoud, 25 ans, et Abdelhak Ben Rahmani, 38 ans, qui étaient en détention provisoire — les deux premiers depuis la fin août 2020, le troisième depuis octobre —, ont toutefois pu quitter leur prison après avoir déjà purgé leurs peines. Dix chefs d'accusation pesaient sur les trois hommes, dont atteinte à l'unité nationale, incitation à attroupement non armé, offense au président de la République ou encore diffusion de fausses nouvelles. Ces charges étaient notamment basées sur leurs messages et vidéos relayés sur les réseaux sociaux.

Le 31 janvier, Walid Kechida a été condamné en appel par un tribunal de Sétif (nord-ouest) pour avoir diffusé des mèmes – des images détournées de façon humoristique sur les réseaux sociaux – moquant les autorités et la religion sur Facebook. Il a été condamné à six mois ferme et six mois avec sursis, et une amende de 30 000 dinars (180 euros). Le jeune homme de 25 ans a cependant pu quitter la prison, où il était détenu depuis le 27 avril 2020.

Le 15 février, Chems Eddine Laalami, dit « Brahim », a été condamné par le tribunal de Bordj Bou Arreridj, près d'Alger, à deux ans de prison ferme, ainsi qu'à une amende de 200 000 dinars (1 250 euros). Détenu depuis le 9 septembre 2020, il devait répondre de six chefs d'accusation. Il a été acquitté pour trois d'entre eux mais reconnu coupable d'« offense au président de la République », « outrage à corps constitué » et « publication de fausses informations ». Le même jour, d'autres militants ont écopé de peines de prison ferme à Tiaret (centre) ou encore Annaba (nord-est).

D'autres procès sont programmés courant février, malgré les dénégations du ministre de la communication, Ammar Belhimer, qui a répété au début du mois qu'« il n'existe pas de prisonniers d'opinion en Algérie ».

#### • L'affaire Walid Nekkiche et les accusations de torture

Le mouvement est-il éteint pour autant ? L'indignation en Algérie est en tout cas montée d'un cran, le 1<sup>er</sup> février, lors du procès de Walid Nekkiche devant un tribunal de l'est d'Alger. Le jeune homme de 25 ans, arrêté en marge d'une marche du Hirak et qui a passé plus d'un an en détention administrative, a témoigné avoir été « agressé sexuellement, physiquement et verbalement » par des membres des services de sécurité. Le parquet général auprès de la cour d'Alger a annoncé l'ouverture d'une enquête sur ces allégations.

Lors de son procès, le procureur avait requis la perpétuité contre l'étudiant, poursuivi pour complot contre l'Etat, atteinte à l'intégrité du territoire national et incitation de la population à prendre les armes. Il a finalement écopé de six mois de prison ferme pour distribution et possession de tracts destinés à porter atteinte à l'intérêt du pays. La peine ayant été couverte par la durée de sa détention préventive, il a recouvré la liberté à l'issue du jugement.

« Le seul tort de Walid [Nekkiche] est d'avoir pris part à une manifestation pacifique pour l'avènement d'un Etat de droit dans lequel l'exercice plein et entier de la citoyenneté est protégé par ses institutions », ont fait valoir les jeunes progressistes du Rassemblement pour la culture et la démocratie, dans un communiqué sur Facebook, appelant « l'ensemble des étudiantes et des étudiants et la jeunesse à faire revivre la mobilisation populaire pour poursuivre la révolution ouverte en février 2019 ».

**Aude Lasjaunias** 

#### Le Soir d'Algérie, le 16-02-2021 : Protestations en série

Bejaïa a connu une nouvelle journée agitée, lundi, avec pas moins de trois rassemblements de protestation citoyenne devant le siège de la Wilaya à l'initiative de la coordination de wilaya du Snapap, les gérants des débits de boissons alcoolisées et le mouvement associatif d'Amizour.

Plusieurs centaines d'adhérents du Snapap, regroupant plusieurs secteurs d'activités affiliés à la Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie (CGATA), ont battu le pavé de l'esplanade de la Maison de la culture Taos-Amrouche vers le siège de la Wilaya où un sitin a été tenu pour exiger, entre autres, «une justice sociale» «non au travail précaire», «l'arrêt des affectations abusives de syndicalistes», «le respect des libertés syndicales» et «la réintégration des syndicalistes suspendus». Dans une déclaration, la coordination de wilaya de Béjaïa du Snapap constate «un repli très inquiétant des libertés syndicales et individuelles et une dégradation très dangereuse du pouvoir d'achat ayant touché le plus bas niveau depuis l'indépendance», a-ton déploré. Tout en s'élevant contre « les pratiques de l'administration visant à installer des syndicats de service et balayer les collectifs ou syndicats d'organisation », le même syndicat a dénoncé, dans son document, « les suspensions abusives, les poursuites judiciaires et les licenciements de travailleurs pour avoir exercé leur droit syndical ». Tout en exprimant sa solidarité avec les détenus politiques et d'opinion, le Snapap a réitéré son engagement « dans le combat pacifique du peuple pour l'instauration d'un Etat de droit ».

#### Les gérants des débits de boissons alcoolisées réclament la reprise des activités

Les gérants des débits de boissons alcoolisées et autres bars et restaurants sont aussi descendus dans la rue à travers un énième rassemblement devant le siège de l'administration locale. Venus des différentes localités de la wilaya, les protestataires réclament une autorisation de réouverture de leurs commerces et une reprise de leurs activités. Certains gérants ne sont pas allés avec le dos de la cuillère pour descendre en flammes le premier magistrat de la wilaya. « Nous avons tenu plus de dix rassemblements dans l'espoir vain d'avoir une audience avec le wali. A chaque fois, c'est toujours le même refrain : la décision est entre les mains des plus hautes autorités du pays, habilitées à se prononcer sur votre cas, tout en refusant de nous recevoir », fulmine un restaurateur d'Akbou. « Aujourd'hui, notre wilaya est totalement déconfinée et tous les secteurs d'activités, restaurants, cafés, hôtels et même les mosquées à travers le territoire national sont autorisées à rouvrir comme avant à l'exception de notre activité. Si c'est une question idéologique ou politique que le wali nous le dise clairement », se plaint un autre gérant de la localité de Sidi-Aïch tout en soupçonnant le premier responsable de l'administration locale « de moralisation de la région en refusant de leur accorder officiellement le quitus pour reprendre leurs activités ».

### Le mouvement associatif d'Amizour exige le lancement du Centre anticancer en souffrance depuis 2008

A l'initiative d'un collectif de plusieurs associations de la commune d'Amizour, une foule imposante de manifestants est revenue à la charge à travers un autre regroupement au même endroit, devant le siège de la Wilaya, pour exiger le lancement du projet du centre anti-cancer (CAC), prévu dans la même commune. A travers ce regroupement, ses initiateurs veulent dénoncer « la léthargie » des autorités locales qui tardent à lancer ledit projet en

souffrance depuis 2008, a-t-on signalé. « On ne comprend pas pourquoi ce projet n'est pas encore lancé, alors que l'Etat a débloqué près de 600 milliards de centimes pour sa réalisation. L'assiette est choisie, tout est fin prêt pour son lancement. Il faut au passage signaler que les autres centres anti-cancer (CAC) programmés à Sétif, Batna, Annaba, Tizi-Ouzou sont en réalisation, il ne reste que celui d'Amizour. Les plus hautes autorités du pays ont fait leur travail en débloquant l'argent, aujourd'hui, on veut savoir où se situe le blocage et on réclame une commission d'enquête sérieuse pour situer les responsabilités », a fait savoir dans une déclaration au Soir d'Algérie, Razik Zenati, président de l'association d'aide aux cancéreux, Tudert, la plus importante association initiatrice de la manifestation. « Notre association créée à Amizour compte 2 500 adhérents malades auxquels nous apportons aide et assistance. Même si son champ d'action se situe dans la commune d'Amizour, nous venons également en aide aux autres malades à travers toute la wilaya. Nous regrettons qu'avec un aussi important nombre de malades, les autorités ne fassent rien pour lancer ce projet », note le même Président. Dans une prise de parole improvisée devant le siège de la Wilaya, où sont accrochées plusieurs banderoles sur lesquelles l'on pouvait lire entre autres « pour l'ouverture d'une enquête sérieuse pour situer les responsabilités à tous les niveaux », «nous défendons une cause juste», les intervenants ont tiré à boulets rouges sur les autorités locales pour leur «laxisme dans la gestion de ce CAC qui accuse un retard de 13 ans». Il convient, par ailleurs, de signaler que la RN24 reliant Béjaïa à Tizi-Ouzou est restée fermée au niveau du village Houari-Boumediene dans la commune de Béni-Ksila pour le sixième jour. Les manifestants contestent par cette radicale action de fermeture de route la liste des bénéficiaires des 60 logements sociaux dans la commune.

A.Kersani

### Liberté, le 17-02-2021 : DEUXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA PREMIÈRE MARCHE DU HIRAK

Retour à Kherrata



Venus des quatre coins du pays, des milliers d'Algériens se sont retrouvés hier dans la ville historique pour brandir de nouveau l'étendard du changement. Cette mobilisation annonce-t-elle le retour du Hirak ? Tous les regards sont tournés vers le 22 février prochain.

La ville martyre a été comme prise d'assaut par des milliers de citoyens venus d'un peu partout. Pour ne pas manquer ce rendez-vous, les premiers manifestants étaient déjà arrivés la veille. Pour le peuple du hirak, il fallait célébrer avec force le deuxième anniversaire de l'insurrection citoyenne dont l'acte de naissance a été signé dans cette ville coincée entre deux immenses montagnes.

Deux ans après l'irruption citoyenne qui a chassé Bouteflika du pouvoir, Kherrata réussit le pari de relancer le mouvement populaire et donner ainsi un second souffle à la révolution démocratique. En témoigne cette grande mobilisation citoyenne qui a caractérisé la marche pacifique organisée, hier, dans les rues de la ville du 8 Mai 1945.

Une démonstration de rue qui se veut d'envergure nationale et dont l'objectif a été de loin atteint. Il s'agissait de rassembler un maximum d'Algériens autour de cet espoir démocratique qu'a suscité la révolution populaire pacifique née en février 2019.

Un espoir toujours vivace compte tenu du nombre impressionnant de citoyennes et de citoyens venus des quatre coins du pays pour prendre part à cette manifestation hautement symbolique.

Hier, les différents numéros d'immatriculation des innombrables véhicules stationnés dans les ruelles et quartiers du chef-lieu de daïra de Kherrata, donnaient déjà un premier aperçu, dès la matinée, sur l'ampleur attendue de la mobilisation citoyenne en cette journée spéciale. Vers 10h, l'artère principale de la ville, allant de l'entrée Ouest jusqu'à la place du 16-Février, grouillait de monde.

Des milliers de manifestants commençaient à affluer vers le centre-ville en agitant des drapeaux national et amazigh et en brandissant des pancartes portant des slogans du Hirak ou encore des portraits de détenus politiques ou des chefs historiques de la glorieuse Révolution (1954-1962), tels que Abane Ramdane, Larbi Ben M'hidi, Hocine Aït Ahmed, Lakhdar Bouregâa...

Devant la symbolique placette du 16-Février jouxtant le marché hebdomadaire de Kherrata, une foule compacte reprenait en boucle certains chants populaires et autres slogans habituels du Hirak. Il était quasiment impossible de se frayer un chemin au niveau de cette place publique connue pour être le point de départ habituel de toutes les marches organisées par le Hirak dans cette ville historique, située à 60 kilomètres de la capitale des Hammadites.

Vers 11h, les premiers carrés de la marche se sont ébranlés pour emprunter le pont enjambant l'oued Aguerioune et reliant le centre-ville à la nouvelle rocade de la route nationale numéro 9. Tout au long du parcours, la longue procession humaine scandait à tue-tête des chants et des slogans mettant en avant les revendications phare de la révolution populaire du 22 Février 2019.

"Istiqlal" (Indépendance) et "Tilelli" (Liberté), sont les mots clés qui revenaient tel un leitmotiv dans la bouche des manifestants, visiblement avides de retrouver l'ambiance de la liberté dont ils étaient privés pendant toute la période de confinement sanitaire.

"Echaâb yourid isqat enidam" (Le peuple veut la chute du régime), "Goulna el-îssaba trouh" (Nous avons dit que la bande mafieuse doit partir), "Libérez la justice", "Libérez l'Algérie", "H'na ouled Amirouche, marche arrière ma n'welouch" (Nous sommes les descendants du colonel Amirouche, nous ne ferons jamais marche arrière), "Dawla madania, machi askaria" (pour un État civil et non militaire), "Sem3ou, sem3ou ya ennas, Abane khela w'saya, dawla madania machi askaria" (Écoutez, Abane nous a laissé un testament : la primauté du civil sur le militaire), "Djazaïr houra démocratia" (Pour une Algérie libre et démocratique), "Mazalagh d-ilmazighen" (Nous demeurons des Amazighs), "Ulac smah ulac" (Pas de pardon), "Système dégage", "Irhalou ya el khawana" (Dégagez, traîtres !) sont autant de slogans clamés par les manifestants qui arboraient des banderoles et autres affiches portant les mêmes mots d'ordre.

Réitérant l'exigence de leur mouvement, les marcheurs ont également réclamé "la libération de l'ensemble des détenus politiques et d'opinion". "Tilelli i-mahvas n'rai" (Liberté pour les détenus d'opinion), "El havs i-makaran, tilelli i-maghrassen" (La prison pour les voleurs, la liberté pour les militants) ou encore "Libérez les otages", ont-ils scandé.

Dans cette marée humaine qui a sillonné les ruelles de Kherrata, on a remarqué la présence de certaines figures emblématiques du Hirak, à l'image de Karim Tabbou, Fodil Boumala et Samir Belarbi, des chefs de partis, dont le président du RCD, Mohcine Belabbas, la président de l'UCP, Me Zoubida Assoul, ainsi que des parlementaires, des élus locaux, des personnalités politiques et autres acteurs de la société civile, dont Me Mostefa Bouchachi, Saïd Salhi, vice-président de la Laddh, des activistes du RAJ et des députés du RCD...Plusieurs citoyens manifestants ont profité de cette occasion pour se prendre en photos (selfies) avec ces personnalités politiques.

À l'issue de la marche qui a pris fin vers 13h30, à la place du 16-Février, des citoyens bénévoles et des bienfaiteurs de la région ont offert de la nourriture et des boissons aux manifestants, dont certains sont venus en famille. Un geste qui témoigne du sens de l'hospitalité et de la solidarité qui anime toujours les habitants de cette ville historique.

La date commémorative de la première manifestation anti-régime de Bouteflika aura finalement permis au mouvement populaire en marche de reconquérir l'espace public, après une trêve sanitaire qui aura duré près d'une année. Réussir l'épreuve de la mobilisation citoyenne en cette période post-pandémique, est déjà considéré par les observateurs politiques locaux comme un exploit qui pourrait donner un nouveau souffle à un mouvement populaire en quête d'un déclic.

**KAMAL OUHNIA** 

#### Liberté, le 17-02-2021 : TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BÉJAIA

25 manifestants relaxés



Le tribunal de Béjaïa a prononcé, mardi, la relaxe en faveur de 25 activistes du Hirak, poursuivis dans deux affaires distinctes pour « incitation à attroupement non armé ».

Le premier verdict rendu par ce tribunal de première instance concerne le procès des 22 manifestants qui s'est tenu le 2 février dernier. Le parquet a réclamé, dans son réquisitoire, une peine de six mois de prison ferme à l'encontre des 22 prévenus. Ces derniers, faut-il le rappeler, font partie des 32 personnes arrêtées le 19 juin 2020, lors d'une manifestation de rue organisée dans la ville de Béjaïa.

Après leur remise en liberté, 22 d'entre elles, dont l'ancien journaliste Dalil Yamouni, ont été convoquées à comparaître en citation directe.

Par ailleurs, la même juridiction a relaxé trois autres activistes du Hirak, Yanis Adjlia, Riadh Yazid et Walid Aouchiche, dont le procès a eu lieu le 9 février passé. Le procureur a requis, à l'issue de l'audience, une année de prison ferme assortie d'une amende de 20 000 DA à chacun des trois mis en cause, poursuivis pour le même chef d'inculpation « incitation à attroupement non armé ». Ils avaient été interpellés par la police, en décembre 2018, alors qu'ils distribuaient des affiches pour la "marche des libertés" organisée à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme.

**KAMAL OUHNIA pour Rédaction Web** 

## Le Monde Afrique, le 18-02-2021 : Le Président algérien dissout le Parlement et appelle à des élections anticipées



Abdelmadjid Tebboune a, par ailleurs, décrété jeudi soir une grâce présidentielle pour des dizaines de détenus du Hirak, le mouvement de contestation populaire né en février 2019.

Des Algériens regardent le discours à la nation du président Abdelmadjid Tebboune dans un café de la capitale, Alger, le 19 février. FATEH GUIDOUM / AP

Dans un discours à la nation très attendu, jeudi 18 février, le président algérien, Abdelmadjid Tebboune, a décidé de dissoudre l'Assemblée nationale et d'appeler à des élections législatives anticipées, affirmant souhaiter « ouvrir ses portes à la jeunesse ».

Le chef de l'Etat algérien a par ailleurs annoncé un remaniement ministériel « dans les quarante-huit heures au maximum ». « Ce remaniement concernera des secteurs qui enregistrent des déficits dans leur gestion ressentis par les citoyens et nous-mêmes », a-t-il dit.

De retour il y a une semaine d'Allemagne, où il était soigné pour des complications post-Covid, M. Tebboune avait tenu depuis des consultations avec six partis politiques, dont des formations de l'opposition.

A quelques jours du deuxième anniversaire du Hirak, mouvement de contestation populaire né en février 2019, le chef de l'Etat doit faire face à plusieurs dossiers prioritaires, dont ceux des institutions bloquées et d'une économie à bout de souffle.

#### « Le "Hirak béni" a sauvé l'Algérie »

Par ailleurs, le président a décrété une grâce présidentielle pour des dizaines de détenus du Hirak.

« Le "Hirak béni" a sauvé l'Algérie. J'ai décidé d'accorder la grâce présidentielle à une trentaine de personnes pour lesquelles une décision de justice avait été rendue ainsi qu'à d'autres pour lesquelles aucun verdict n'a été prononcé. Entre 55 et 60 personnes rejoindront à partir de demain leurs familles. »

Quelque 70 personnes sont actuellement emprisonnées en Algérie en lien avec les protestations du Hirak ou les libertés individuelles, selon le Comité national pour la libération des détenus.

Des milliers de personnes avaient manifesté, mardi 16 février, à Kherrata, le berceau du Hirak, à l'occasion du deuxième anniversaire de ce soulèvement populaire contre le régime en place dans le pays. C'est dans cette ville, à 300 kilomètres à l'est de la capitale Alger, qu'une première mobilisation spontanée avait réunie, le 16 février 2019, des milliers de personnes opposées à un cinquième mandat présidentiel d'Abdelaziz Bouteflika, au pouvoir depuis vingt ans.

Une semaine plus tard, le 22 février, la contestation avait gagné la capitale, puis le reste du pays, donnant naissance à un mouvement inédit, réclamant « le démantèlement du système » en place depuis 1962.

Le Monde avec AFP

### Express-dz, le 19-02-2021 : Le journaliste Khaled Drareni libéré



Le journaliste Khaled Drareni vient de retrouver la liberté à la faveur des mesures de grâce décidées jeudi par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Khaled Drareni vient de quitter la prison de Koléa où il purgeait une peine de prison de deux ans. Il a passé près d'une année en prison.

**Par Mohand NB** 

## Le Monde Afrique, le 19-02-2021 : Au Maroc, les militants bien loin du « grand moment d'euphorie » de février 2011



De nombreux défenseurs des droits humains dénoncent une « régression des libertés », avec des « méthodes d'intimidation pires que celles des "années de plomb" ».

Le 20 février est une date importante pour Fouad Abdelmoumni : c'est à la fois le jour de son anniversaire et le nom du mouvement de contestation qui a saisi le Maroc en 2011 dans un « grand moment d'euphorie », trop vite dissipé selon lui.

Comme de nombreux défenseurs des droits humains, ce militant de 62 ans dénonce aujourd'hui une « régression des libertés » dans son pays, avec des « méthodes d'intimidation pires que celles des "années de plomb" », époque où il était étudiant et où son engagement politique lui valut quelque cinq ans de détention.

« Le Maroc n'est pas un paradis des droits de l'homme mais, en même temps, ce n'est pas un enfer pavé de violations comme certains essaient de le faire croire à tort », tempère le ministre des droits de l'homme Mustapha Ramid dans une déclaration à l'AFP. M. Ramid avait lui aussi manifesté en 2011 et, pour lui, il y a eu depuis une « évolution palpable et continue dans l'exercice des libertés publiques ».

Soutenu par des milliers de manifestants marocains pris dans l'effervescence des « printemps arabes », le Mouvement du 20 février réclamait à l'époque « plus de justice sociale, moins de corruption et moins d'absolutisme ».

#### « Campagne de diffamation »

Le roi Mohammed VI avait très vite promis des réformes. Une nouvelle Constitution avait été adoptée, avec des dispositions renforçant les libertés, l'indépendance de la justice, les pouvoirs du premier ministre et du Parlement, tout en maintenant le souverain au centre du système politique. Cette Constitution est « une charte des droits humains dans toutes leurs formes civiques, sociales, politiques ou économiques », plaide M. Ramid.

Mais une fois passé le vent de la contestation populaire, la « stratégie » du pouvoir « a été de terroriser les élites intellectuelles capables d'offrir des perspectives et de négocier un changement », assure pour sa part M. Abdelmoumni. Lui-même se dit pris dans une « campagne de diffamation destinée à le faire taire », avec des « menaces pour sa sécurité et sa réputation ».

En 2020, son entourage a reçu par WhatsApp une vidéo de ses ébats sexuels en privé. Selon lui, « l'angle de prise de vue montre que deux petites caméras ont été installées dans le climatiseur de [sa] chambre ».

En 2020 aussi, plusieurs pétitions de la société civile avaient dénoncé le « lynchage public » des « médias réactionnaires de diffamation » et les « accusations sexuelles » visant les contestataires.

#### « Répression des voix critiques »

Le parti islamiste PJD, porté à la tête du gouvernement par les élections de 2011, a lui-même condamné fin janvier dans un communiqué « les campagnes de diffamation ciblant des personnalités publiques et des militants ».

Mohamed Ziane, 77 ans, ancien ministre des droits de l'homme (1995-1996) devenu critique du régime, fait partie des cibles : une chaîne locale sur Internet a diffusé en novembre 2020 des images compromettantes filmées par une caméra dissimulée dans une chambre d'hôtel, en présentant la scène comme un « rendez-vous » de celui qui était alors avocat avec une cliente mariée.

« Ce sont des méthodes dignes des pires régimes policiers ! », s'indigne l'ancien député joint par l'AFP. Ulcéré par ses accusations, le ministère de l'intérieur a déposé plainte contre lui pour « offense aux institutions de l'Etat ».

Des organisations comme l'Association marocaine des droits humains (AMDH) ou Amnesty International dénoncent régulièrement la « répression des voix critiques » au Maroc, en citant le cas des journalistes Souleimane Raissouni et Omar Radi, en attente de jugement depuis plusieurs mois après des accusations de « viol ». En réponse, les autorités invoquent toujours « l'indépendance de la justice ».

#### Le coût de la vie et le chômage

« Le Maroc tient à satisfaire ses engagements internationaux dans le domaine des droits humains », souligne M. Ramid. « Des erreurs peuvent être commises ici ou là », mais cela « ne constitue en aucun cas une orientation générale et méthodique de l'Etat ». Dans son récent communiqué, son parti, le PJD, a appelé « à trouver la bonne formule pour libérer (...) les journalistes détenus au nom de l'esprit d'équité et de réconciliation ».

Davantage préoccupée par le coût de la vie et le chômage, la population exprime un « ressenti négatif » croissant sur l'état des droits humains, selon une étude publiée début 2020 par l'institut statistique HCP. « La situation au Maroc reste évidemment bien meilleure que ce qui se passe en Egypte, en Arabie saoudite ou en Iran », nuançait l'historien Maati Monjib dans un entretien récent à la BBC.

Fin janvier, cet intellectuel de 60 ans connu pour son franc-parler critique a été condamné à un an de prison pour « fraude » et « atteinte à la sécurité de l'Etat » au terme d'un procès conclu en son absence, après une vingtaine de reports d'audience et sans que ses avocats

aient pu plaider. « Un verdict injuste et vengeur », selon son comité de soutien. Un « procès équitable », d'après les autorités.

## Algerie360.com, le 19-02-2021 : Le ministère de la justice dévoile le nombre de détenus graciés



Le ministère de la justice a apporté les précisions concernant la grâce présidentielle décrétée par le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et a révélé le nombre de détenus graciés ce vendredi.

Dans un communiqué rendu public ce vendredi, le Ministère de la Justice a indiqué que le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a décidé d'accorder une grâce présidentielle à certains détenus à l'occasion de la journée nationale de Chahid et du deuxième anniversaire du Hirak Béni.

Selon la même source, le Président Tebboune a gracié 21 personnes dont le jugement final a été prononcé, les condamnant aux peines de prison pour les faits liés à l'utilisation des réseaux sociaux ou des faits commis lors des rassemblements. Rajoutant que ces détenus ont été libérés ce vendredi, 19 février.

Le communiqué du Ministère de la Justice a également fait savoir que les autorités judiciaires compétentes ont entamé, ce vendredi même, la libération des détenus dont le verdict final n'a pas été rendu et qui sont impliqués dans des faits similaires.

Le département du Ministre Zeghmati a indiqué que le nombre total de détenus libérés, faisant partie les deux catégories, a atteint les 33, jusqu'au moment de la rédaction du communiqué en question, notant que les procédures se poursuivent.

Par Nour.c

### Liberté, le 19-02-2021 : GRÂCE PRÉSIDENTIELLE EN FAVEUR DE DÉTENUS DU HIRAK

Rachid Nekkaz quitte la prison d'El-Bayadh



L'activiste politique Rachid Nekkaz à quitter, ce vendredi, la prison d'El Bayadh, au sud-ouest du pays, bénéficiant ainsi da la grâce présidentielle, annoncée la veille par Abdelmadjid Tebboune. Le 19 janvier dernier, Rachid Nekkaz avait été extrait de sa cellule de prison de Koléa pour être présenté devant le juge instructeur près le Tribunal de Sidi M'hamed, à l'insu de son collectif de défense. Un de ses avocats avait évoqué une « altercation » que Rachid Nekkaz aurait eu avec un gardien de la prison. Il avait comparu sans mandat de dépôt dans cette affaire. En détention provisoire depuis le 4 décembre 2019, l'ancien candidat à la candidature à la présidentielle de 2019 avait dénoncé, à plusieurs reprises, les mauvaises conditions d'incarcération à la prison de Koléa, qu'il a qualifié de « Guantanamo Algérien ». Il était poursuivi pour "incitation au meurtre" et "appel à un attroupement non armé".

**Rédaction Web** 

### Express-dz, le 20-02-2021 - Procès Gourdel : Peine capitale pour Abdelmalek Hamzaoui



Le tribunal correctionnel de première instance de Dai El Beida, Alger, a condamné, le dénommé Abdelmalek Hamzaoui dit « Kebaïli » à la peine capitale pour l'assassinat du Français Hervé Gourdel, un guide de haute montagne enlevé et décapité par des jihadistes en Algérie en 2014.

Au terme d'un procès, où Abdelmalek « Kebaïli » est apparu assis sur un fauteuil roulant, et où la présence de l'épouse et du fils de Gourdel ont marqué les esprits, le juge en charge du procès a estimé les preuves accablantes pour confondre l'accusé, qui, dès le début, avait essayé de le faire ajourner. Les cinq accompagnateurs du guide français et un sixième prévenu, poursuivis pour ne pas avoir informé à temps les autorités du rapt, ont été acquittés.

Le parquet avait requis la peine capitale pour Abdelmalek Hamzaoui, un des ravisseurs présumés de Gourdel. Le procès, qui s'est ouvert jeudi matin, s'est déroulé au tribunal de première instance de Dar El Beïda, en présence de Françoise Grandclaude, la compagne d'Hervé Gourdel.

Abdelmalek Hamzaoui, membre présumé de Jund al-Khilafa, groupe affilié à l'Etat islamique « Daesh » ayant revendiqué l'assassinat a été capturé après le drame. Jund al-Khilafa avait menacé de l'exécuter si la France ne renonçait pas à ses frappes contre l'El en Irak. L'émir de Daesh-Algérie a été tué lors d'une souricière tendue à l'entrée de Si Mustafa.

F Ben Zoutale

### Liberté, le 21-02-2021 : KHALED DRARENI RETROUVE LES SIENS, SES AMIS ET SES CONFRÈRES

"Je continuerai à faire mon travail de journaliste"



Il a les traits tirés par la fatigue, un peu éprouvé, mais son sourire éclatant ne le quitte pas. Au foyer parental, à la rue Didouche-Mourad, en plein cœur d'Alger, le domicile de Khaled Drareni ne désemplit pas depuis ce vendredi soir.

Son père, toujours gagné par l'émotion, très accueillant, recevait avec joie les vagues incessantes de visiteurs venus revoir celui qui passe pour le symbole de la liberté de la presse. Sa maman, vêtue de rose, s'employait, elle, à ouvrir la porte aux convives d'un jour.

Le visage caché par le masque, Khaled répondait aux appels et distribuait boutades et embrassades aux amis qu'il recevait. Heureux de retrouver les siens, après onze longs mois dans les geôles, il montrait depuis sa fenêtre le port d'Alger dont la vue lui a visiblement beaucoup manqué.

"Le soir, quand ça s'illumine, ça devient encore plus beau, et vous voyez plus loin ? C'est le minaret de la Grande mosquée qui surplombe la baie d'Alger", dit-il sur un ton admiratif, comme savourant ce moment de liberté retrouvée. Regard posé, il raconte comment il a été accueilli à sa sortie de prison.

"J'ai été bien reçu hier, ça m'a fait plaisir de voir autant de confrères et de militants de la liberté de la presse venus m'attendre à la prison de Koléa." Le correspondant de TV5 Monde confie qu'il n'était pas au courant de la grâce présidentielle.

"Je ne savais pas que j'allais sortir hier, mais cela m'a fait plaisir de les voir nombreux à m'attendre. Le soutien de mes confrères et des Algériens n'a pas de prix, il faut le dire." "Ce soutien nous aide à résister lorsqu'on est en prison, car c'est la preuve de notre innocence, et c'est ma grande fierté. Mes compatriotes et mes confrères me soutiennent", dit-il avec un tantinet de fierté.

Comme durant toutes les épreuves qu'il a dû subir, il répète toujours qu'il n'est pas près de renoncer à son métier, celui-là même pour lequel il a payé un lourd tribut. "Ce que je compte faire, c'est ce que je sais faire le mieux, mon travail de journaliste! J'exerce un formidable métier".

Les mois de détention ne lui ont pas fait changer d'avis. "J'en ai eu encore plus conscience quand je suis rentré en prison, parce que j'ai été arrêté pour la pure et simple raison que j'ai

fait mon travail de journaliste, ni plus ni moins, quoi que l'on puisse dire. Tout le monde connaît la vérité, y compris mes accusateurs".

Sur un ton encore plus déterminé, il soutient : "Je suis un journaliste libre et indépendant, et c'est ce qui m'a coûté onze mois de prison, mais j'ai accepté cette épreuve avec sérénité. Je me suis dit que si c'était le prix à payer, alors qu'il en soit ainsi (...)."

"Je continuerai, poursuit-il, à faire mon travail de journaliste, à le faire tous les jours, de la même manière que je le faisais avant, de manière libre, indépendante et professionnelle (...)."

Un engagement. Une détermination. Comme quoi, la prison a ragaillardi l'homme...

Par Imène AMOKRANE

# El Watan, le 21-02-2021 : Mouvement de protestation des robes noires : Les avocats en grève durant une semaine et dans plusieurs juridictions



Le mouvement de protestation des avocats contre la mise en détention d'un avocat du barreau de Blida, s'élargie et ne se limite pas uniquement à la journée de grève prévue demain au niveau national. De nombreux barreaux se sont joints hier à celui de Blida, pour boycotter les activités de plusieurs juridictions durant toute cette semaine.

La contestation des robes noires contre l'incarcération, mercredi dernier, de leur confrère du barreau de Blida ne s'arrête plus à la grève de demain 23 février décidée par l'Unba (Union nationale des barreaux d'Algérie).

De nombreux barreaux se sont solidarisés avec leurs confrères de Blida, en annonçant un arrêt de travail de protestation (depuis hier) jusqu'à la fin de la semaine en cours. Contacté, le bâtonnier de Blida, Me Abdelaziz Mejdouba, explique que « le débrayage au niveau de sa circonscription, a commencé mercredi dernier lorsque la chambre d'accusation, qui au lieu de statuer le jour même sur la mise en liberté provisoire, comme il est d'usage, elle a mis en délibéré l'affaire sous huitaine, provoquant la colère des confrères. Il est important de savoir qu'au-delà du fait, qu'il s'agit d'une affaire privée, depuis les amendements de 2015, le code de procédure pénale, stipule que le prévenu comparait devant le juge en étant libre, d'autant qu'il possède deux adresses, l'une personnelle et l'autre professionnelle, en tant qu'avocat. Son maintien en détention est considéré par les avocats comme un acharnement. A l'issue d'une réunion extraordinaire, tenue le jour même, le barreau a décidé, en raison de cette grave dérive, de boycotter toutes les activités judiciaires qui dépendent de lui, c'est-à-dire les cours de Tipaza, de Chlef, Ain Defla, et tous les tribunaux administratifs qui leur sont rattachés, ainsi que le tribunal militaire et la Cour militaire, à l'exception des affaires liées à des délais, jusqu'à nouvel ordre ».

L'avocat s'est insurgé contre les déclarations du président du SNM (Syndicat national des magistrats) Mabrouk Issaad, et rappelé la déclaration du barreau dont il est bâtonnier rendue publique hier. « Ces propos sont irresponsables et ne cadrent pas avec le statut de leur auteur. Entre avocats et magistrats il y a une relation profonde en partenariat, forte dans sa construction qui incarne l'âme du corps (...) le président du syndicat aurait du recourir à des propos qui respectent les usages de l'appareil judiciaire avec toutes sa composante. La solidarité des avocats pour la défense de leurs droits et leur sacrifice pour faire entendre le cri de la liberté, fait partie des traditions et des principes consacrés à travers le temps chez toutes les nations qui respectent le droit de la défense. Les propos du président du syndicat des magistrats constituent un dérapage grave et inédit qui ne cadre pas avec le poste qu'il occupe et le secteur qu'il représente. Les qualificatifs utilisés pour

désigner les avocats, constituent des faits punis par la loi et l'organisation se réserve le droit de prendre les mesures légales nécessaires », déclare Me Mejdouba.

Pour ce qui est de la solidarité des avocats, il affirme que de nombreux barreaux se sont déclarés en grève, depuis hier, pour toute la semaine, ce au-delà de la journée d'arrêt de travail, prévu demain au niveau national et à laquelle a appelé l'Unba.

A ce titre, il évoque les barreaux de Bejaia de Tizi Ouzou, de Bouira, de Sétif, d'Oran, de Biskra et d'Ouargla. Pour le bâtonnier de Blida, « nous savons quand est-ce que nous avons commencé, mais nous ignorons quand est-ce que ce mouvement prendra fin. Nous attendons, la décision de la chambre d'accusation prévue mercredi prochain et nous prendrons la décision que nous jugerons opportune ».

En tout état de cause, le mouvement de protestation des avocats risque de faire tache d'huile, d'autant qu'à ce jour, aucune partie ou institution n'a tenté de résoudre cette crise qui pénalise, en premier lieu, les justiciables.

SALIMA TLEMÇANI

### El Watan, le 21-02 2021 : Détentions intempestives et prolongées de militants politiques : Des abus qui ont terni l'image du pays



Certains, jugés définitivement, ont bénéficié d'une grâce présidentielle, et d'autres, comme en janvier 2020, ont été remis en liberté selon une procédure judiciaire spécifique.

Janvier 2020-février 2021. En une année, il y a eu deux vagues de libération de détenus d'opinion. Des activistes, des militants politiques et associatifs, arrêtés et emprisonnés, ont retrouvé leur liberté presque dans les mêmes conditions. Certains, jugés définitivement, ont bénéficié d'une grâce présidentielle, et d'autres, comme en janvier 2020, ont été remis en liberté selon une procédure judiciaire spécifique.

Certes, ces libérations sont de très bonnes nouvelles pour les détenus et leurs familles, mais elles constituent une sérieuse problématique pour la justice algérienne, l'Etat de droit et la démocratie. Et pour cause, les procédés adoptés pour arrêter et incarcérer tout ce monde ainsi que la décision de leur libération intervenant, dans certains cas, avant même l'organisation de procès.

En effet, comme durant le deuxième semestre de l'année 2019, l'opinion nationale a assisté aussi au cours de l'année écoulée à une véritable chasse à l'homme dans les rangs des militants et activistes du hirak. « On libère par-ci et on arrête par-là », commentent certains observateurs, comme pour souligner l'absence d'une réelle volonté chez le régime de changer les pratiques.

Les nombreuses arrestations enregistrées aussi en 2020 se sont soldée par des mandats de dépôts et, dans de nombreux cas, par des condamnations à des peines d'emprisonnement jugées disproportionnées. Elles étaient d'ailleurs fortement contestées par les organisations de défense des droits de l'homme et des acteurs politiques. Pour se défendre, des représentants du pouvoir sont montés au créneau pour affirmer, à qui veut bien les entendre et les croire, « qu'il ne s'agit pas de détenus d'opinion ».

Les exemples sont légion. Le cas du journaliste Khaled Drareni a été unique dans les annales. Arrêté en mars 2020 lors d'une marche du mouvement populaire, le directeur du site Casbah Tribune a fait l'objet d'une véritable campagne de dénigrement menée au plus haut niveau de l'Etat. Certains intervenants sont allés jusqu'à lui dénier la qualité de journaliste, au

prétexte qu'il ne dispose pas d'une carte provisoire délivrée par le ministère de la Communication, quelques années auparavant.

#### L'image du pays ternie

Pis encore, Khaled Drareni a été condamné ensuite à une lourde peine de trois de prison ferme prononcée en première instance, avant d'être réduite à deux ans de réclusion à l'issue de son procès en appel. Les instigateurs de cette affaire n'ont certainement pas pensé aux conséquences de l'emprisonnement d'un journaliste qui n'a fait qu'exercer son devoir d'informer.

Car, en plus de l'élan de solidarité en Algérie, l'affaire a suscité une vague de réactions internationales.

L'affaire n'a fait qu'écorcher encore davantage l'image du pays. Redorée quelques mois auparavant par le Hirak populaire et pacifique, cette image a été aussi ternie par de nombreuses autres affaires, dont celles des porteurs de l'emblème amazigh, de feu Lakhdar Bouregaa, de Karim Tabbou, des militants de l'association RAJ, d'Ali Ghediri, de Brahim Laalami, de Khaled Tazaghart et... tout récemment de Walid Nekkiche.

Au final, ces cas, de l'avis de tous les observateurs de la scène nationale, n'ont pas servi le slogan de « l'Algérie nouvelle », censé mettre en place les fondements « d'un Etat respectueux des droits de l'homme et des libertés et qui tranche avec les pratiques autoritaires de l'ancien régime ».

Par MADJID MAKEDHI

## El Watan, le 22-02-2021 : La police française interdit une marche du hirak à Paris !

Commémoration du deuxième anniversaire du mouvement dans la diaspora

La diaspora algérienne en France a commémoré, hier à Paris, le deuxième anniversaire de la révolution citoyenne du 22 février 2019 à travers un imposant rassemblement à la place de la République.

Ainsi, des milliers de personnes se sont contentées d'une manifestation statique, alors qu'une marche populaire et unitaire devait avoir lieu (République-Nation), à l'appel de plusieurs collectifs et associations animant le hirak parisien, depuis 24 mois, en faveur d'une « Algérie libre et démocratique ».

Et pour cause, un arrêté du préfet de police, Didier Lallement, a interdit au cortège de prendre son chemin, nonobstant les protestations et les recours juridiques des organisateurs. La décision en question, dont El Watan dispose d'une copie, est motivée essentiellement par deux considérations.

D'abord, il y a ce qui a été qualifié de « contexte électoral tendu en Algérie », qui aurait représenté « des risques sérieux de troubles à l'ordre public, sur le parcours des manifestations sus-visées, en particulier à hauteur du consulat général d'Algérie ».

Ensuite, le document préfectoral inclut dans son argumentaire d'interdiction le « contexte de menace terroriste particulièrement aiguë qui sollicite toujours, à un niveau élevé, les forces de sécurité intérieure pour garantir la protection des personnes et des biens contre les risques d'attentat, dans le cadre du plan Vigipirate ».

Malgré l'incompréhension et la frustration senties chez la majorité des militants, qui se sont préparés, depuis plusieurs jours, des semaines pour certains, à marcher, la sagesse et la philosophie de la « Silmiya » ont fini par l'emporter sur la tentation de « forcer le passage ».

Devant une assemblée galvanisée, des dizaines de militants politiques et associatifs – acteurs du hirak et en dehors, particulièrement des responsables politiques et associatifs français, amis du peuple algérien venus lui renouveler leur « soutien » et « admiration » – se sont succédé pour réaffirmer la nécessité, deux ans après, de « poursuivre la révolution d'une manière radicale, mais pacifique ».

En effet, tel souhaité par les organisateurs, ce nouveau rendez-vous de solidarité entre Algériens des deux rives de la Méditerranée a tenu sa promesse d'être « un moment fort de résistance et de résilience pour affirmer leur rejet catégorique des réponses apportées par le pouvoir aux revendications du peuple. Et de rappeler que l'exigence d'une Algérie libre et démocratique, d'un Etat de droit et des libertés, civil et non militaire, d'une justice indépendante, de l'égalité hommes/femmes, et de la séparation du politique du religieux, constitue le socle des aspirations du peuple auxquelles il n'est pas prêt à renoncer ».

Les signataires de l'appel à marcher insistent sur leur refus de toutes les formes de fuite en avant et de fausses solutions, évoquant notamment « l'organisation de simulacres d'élections ».

Selon eux, « pour les millions de citoyennes et citoyens qui sont descendus dans les rues du pays et à travers plusieurs capitales étrangères, l'objectif est clair et ne souffre d'aucune ambiguïté : il s'agit de poursuivre la lutte pacifique et la mobilisation soutenue pour construire une nouvelle Algérie, la vraie, sans les rebus et les ersatz de ce système qui a conduit le pays à la faillite et aux abîmes ».

Ils ont, enfin, rappelé l'exigence d'amorcer « une véritable période de transition », signifiant au passage «à l'adresse de ceux qui ne cessent de brandir le spectre d'un complot étranger ou d'une menace extérieure, que l'Algérie n'est ciblée que par le désir ardent de ses enfants intègres et patriotes dans le seul but de la propulser vers le panthéon des nations libres, prospères et stables».

Par SAMIR GHEZLAOUI

### Liberté, le 22-02-2021 : L'ENSEIGNANTE DE PHYSIQUE A RETROUVÉ SA LIBERTÉ

Dalila Touat, l'indomptable



Symbole du Hirak et figure emblématique de la lutte pour les droits de l'Homme à Mostaganem, Dalila Touat a été libérée vendredi soir. Elle a été accueillie par les cris de joie de ses proches et de hirakistes qui l'attendaient devant la prison d'Aïn Tedlès.

Une photo partagée sur les réseaux sociaux, quelques instants après sa sortie de prison, la montre le visage émacié et les traits tirés. Pourtant, dès le lendemain matin, elle est devant la maison d'arrêt de Sidi Othmane, à la périphérie de la ville de Mostaganem, dans l'attente de l'élargissement annoncé d'Oussama Tifour, de Bilal Mennadi et de Hadj Fekir, d'autres activistes emprisonnés pour des faits liés au Hirak. "Ce sont des frères de lutte, c'est un devoir d'attendre leur sortie", sourit-elle sous le soleil printanier de ce samedi.

Vêtue d'un manteau noir et portant un châle gris sur la tête, Dalila Touat continue d'échanger avec les hirakistes de Mostaganem tout en gardant un œil sur le portail de la maison d'arrêt. Selon les rumeurs, l'instruction de libérer les trois détenus d'opinion est arrivée à l'administration, mais aucune source ne confirme ni n'infirme l'information. "Je suis encore sous le choc... Je ne comprends pas ce qui m'est arrivé... Je n'ai fait qu'exprimer mes idées. J'ai quand même le droit de dire ce que je pense tant que je ne porte pas atteinte aux personnes ou à l'ordre public, non ?", nous dit-elle.

Pour rappel, le 18 janvier, le tribunal correctionnel de Mostaganem avait condamné l'enseignante de physique à 18 mois de prison ferme pour "outrage à fonctionnaires et aux institutions de l'État, diffamation et publications portant atteinte à l'ordre public", des chefs d'accusation qui avaient été retenus pour qualifier les publications que l'accusée avait postées sur les réseaux sociaux.

Par sa sévérité, le verdict avait choqué l'opinion publique et provoqué des condamnations en Algérie, mais également au-delà des frontières. "J'étais atterrée. Je n'avais rien fait de mal et j'étais condamnée à 18 mois de prison !", se rappelle Dalila Touat en regrettant presque l'ère Bouteflika. "J'ai été interrogée et poursuivie en 2011, mais je n'ai jamais été humiliée comme je l'ai été en janvier dernier", conclut-elle.

#### **Vexations et avanies**

Fatiguée par l'attente sous un soleil inhabituellement chaud pour la saison, la contestatrice se fait conduire chez elle par des amis. La porte de l'appartement qu'elle occupe avec sa mère est grande ouverte : amis et proches continuent d'affluer pour lui souhaiter la bienvenue. Dans le salon, meublé assez sommairement, Dalila Touat raconte toutes les vexations et avanies qu'elle affirme avoir subies en prison. "À deux reprises (trois semaines puis six jours, ndlr), j'ai dû recourir à une grève de la faim pour protester contre ces humiliations.

À aucun moment, l'administration pénitentiaire n'a jugé utile de dépêcher un médecin pour s'enquérir de ma santé", rapporte-t-elle encore interloquée par ce qu'elle dit avoir vécu au centre de détention d'Aïn Tedlès. La jeune femme revient sur l'épisode de l'altercation entre une détenue et une gardienne (rapporté par Liberté dans son édition du 4 février) qui lui a valu d'être accusée par la direction pénitentiaire d'être à l'origine de l'incident. "On m'a reprochée d'avoir voulu créer le Hirak en prison, alors que je suis intervenue simplement pour séparer les deux antagonistes. Depuis l'incident, j'ai été menacée, intimidée, insultée...", dit-elle.

Dalila Touat commence alors sa seconde grève de la faim et écrit une lettre au procureur général de la cour de Mostaganem. "Pour me contraindre à interrompre la grève, ils sont allés jusqu'à m'interdire de téléphoner à ma sœur. 'Si tu arrêtes ta grève, tu auras ton appel. Autrement, pas de coup de fil', me rétorquait-on à chaque fois que je sollicitais l'autorisation de passer un appel", continue la jeune femme en racontant comment les responsables de la prison tentaient d'influer sur ses convictions politiques. "Ils disaient que j'avais été manipulée par mes avocats, que l'Algérie allait bien, que j'avais perdu mon travail d'enseignante pour rien, que je devais penser à ma mère malade (Alzheimer, ndlr)... Ils faisaient absolument tout pour me casser", ajoute-t-elle.

La mobilisation pour sa libération ? Dalila Touat répond qu'elle ignorait tout. "Je ne savais pas ce qui se passait dehors. Lors des visites de ma sœur, qui duraient entre 15 et 20 minutes, on discutait juste de ma situation en prison, l'état de santé de ma mère...", répondelle, ignorant l'effroi que sa condamnation à 18 mois de prison avait provoqué dans tous les milieux, la mobilisation de nombreux avocats autour de sa cause, l'inquiétude des associations féministes qui avaient rendu public un communiqué dénonçant la "détention arbitraire" et le "harcèlement judiciaire" contre l'enseignante de Mostaganem.

Pour Dalila Touat, la remise en liberté de vendredi — tout comme l'élargissement définitif ou provisoire des autres détenus d'opinion —, ne relève pas d'une grâce. "On accorde une grâce à des personnes coupables de délit ou de crime. Moi, je n'ai commis aucun délit. Je me suis exprimée sur des sujets qui me tenaient à cœur, je n'ai diffamé personne et je n'ai pas porté atteinte à l'ordre public. J'ai exercé un droit garanti par la loi", explique-t-elle, réitérant, en substance, les propos qu'elle avait tenus lors de son procès en vidéoconférence le 11 janvier 2021. "J'assume ce que j'ai écrit et ce que je dis", assure-t-elle encore.

#### La lutte continue

Alors que la hirakiste continue d'exprimer son espoir de vivre dans une "Algérie de la justice sociale, de l'indépendance de la justice, du respect des libertés, de l'égalité des chances entre tous ses enfants...", une jeune femme, la trentaine, entre dans le salon en compagnie de la mère de Dalila. "C'est une des trois hirakistes qui ont été dénudées dans un commissariat, en août dernier", déclare notre interlocutrice.

En quelques mots, l'intéressée revient sur l'incident qui avait fait le tour de la Toile cet étélà. "Nous avons été dénudées et humiliées, nous avons été insultées, traitées de tous les noms, nous avons été incarcérées avec des hommes...", relate-t-elle d'une voix saccadée, pleine de colère. Le 26 août 2020, un groupe de hirakistes avait tenté une marche vite dispersée par la police qui, ce jour-là, a procédé à plusieurs interpellations dont les trois jeunes femmes.

Une fois relâchées, les manifestantes ont dénoncé les conditions de leur garde-à-vue dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux. L'effet a été tel que le procureur général près la cour de Mostaganem avait publié un communiqué, quelques jours plus tard, pour répondre aux accusations des trois jeunes femmes. "(...) Elles ont bénéficié de tous leurs droits durant la garde-à-vue, dont la visite familiale, l'appel téléphonique et la consultation médicale", a notamment soutenu le communiqué qui soulignait que le procureur de la République s'était déplacé sur les lieux pour vérifier les allégations des hirakistes. "C'est également pour combattre ce genre de pratique que je milite et que je continuerai de militer", intervient Dalila.

Ce mercredi 24 février, Dalila Touat, 45 ans dont 20 consacrés à la lutte pour les droits de l'Homme, comparaîtra devant la cour d'appel pour répondre des accusations d'"outrage à fonctionnaires et institutions de l'État, diffamation et publications portant atteinte à l'ordre public" qui lui ont valu la lourde condamnation à 18 mois de prison ferme. Le 3 mars, elle sera jugée encore en appel — libre, espère-t-elle — pour incitation au boycott du référendum sur la Constitution du 1er novembre 2020 et outrage à fonctionnaire, dossier pour lequel elle avait été condamnée en première instance à deux années de prison ferme sans mandat de dépôt.

"Je réagis très vite aux injustices et, parfois, mes mots peuvent dépasser ma pensée. Mais j'affirme que je n'ai jamais violé les lois de la République et que j'exerce simplement mes droits de citoyenne", précise-t-elle en rendant hommage à tous les avocats qui l'ont défendue, avant de rejoindre le centre de détention de Sidi Othmane pour attendre la libération de ses "frères de lutte". Pour Dalila Touat, le militantisme n'a pas de répit.

Par : S. OULD ALI

El Watan, le 22 02 2021 : Des travailleurs de l'ETUSA en grève de la faim - « Nous voulons réintégrer nos postes de travail » salariés grévistes ont entamé hier une grève de la faim au siège de l'UGTA



Plusieurs employés de l'entreprise de transport urbain et suburbain d'Alger (ETUSA) et ses environs ont tenu durant la journée d'hier un mouvement de protestation à l'intérieur de l'esplanade de la centrale syndicale de l'UGTA à Aïssat Idir afin d'interpeller les autorités sur la crise que traversent plusieurs salariés de l'entreprise de transport.

Ils n'étaient pas moins d'une trentaine de travailleurs à répondre à l'appel de la section syndicale de l'entreprise afin de protester contre ce qu'ils qualifient d'injustice et l'abus de pouvoir des responsables de la direction de l'Etusa.

Parmi les travailleurs syndicalistes, cinq d'entre eux suspendus de leurs postes ont entamé une grève de la faim illimitée en signe de mécontentement contre la décision jugée « arbitraire » du directeur général, Yacine Karim, à en croire les protestataires.

Affaiblis mais déterminés à défendre leur dignité et leurs familles, les grévistes offraient une mauvaise mine que la précarité du décor ne saurait minimiser : matelas en éponge et pancartes résument leur action. Les revendications de ces salariés frondeurs se résument en trois points : la réintégration des travailleurs suspendus.

L'ouverture d'une enquête par le ministère et la direction sur les promotions du personnel et la gestion « aléatoire » de l'entreprise ainsi que l'organisation d'une nouvelle élection du Comité de participation (CP) tel que mentionné dans la décision de justice. « Nous demandons la réintégration des travailleurs suspendus par le DG de l'entreprise. Sa décision est jugée arbitraire et sans fondement », explique M. Azzi, l'un des membres du bureau syndical et SG de l'unité Centre de Hassiba Ben Bouali et en qualité du membre du conseil national du transport.

Pour le syndicaliste, « cette grève de la faim est dictée par une série de péripéties qui se sont déroulées depuis le mois de septembre de l'année écoulée », fulmine notre interlocuteur. Date à laquelle les travailleurs syndiqués devaient décider le vote du Comité de participation de l'entreprise.

Une opération qui n'a pas eu le résultat escompté puisque la direction a été soupçonnée, de l'avis de notre interlocuteur, de « soudoyer » des membres internes pour contrôler la

gestion du CP. « La direction de l'entreprise a tout fait pour nous écarter des élections du CP grâce à certains syndicalistes qui ont été récupérés par la direction à leur profit. Pour contrôler la gestion du CP, les responsables de l'entreprise ont eu l'outrecuidance de désigner une autre personne qui ne figurait pas initialement dans la liste des élus », explique-t-il. Ainsi, les grévistes soupçonnent en l'occurrence le SG du syndicat de « complicité avec la direction pour torpiller le bureau syndical », ou encore de « recourir au licenciement abusif des travailleurs qui s'insurgent contre la politique de gestion de l'Etusa ».

Suite à quoi, les travailleurs syndicalistes ont intenté une procédure judiciaire qui s'est soldé par une décision de réorganisation des élections. « Le juge a demandé en date du 9 décembre 2020 d'organiser de nouveau les élections du CP. Les responsables de la direction ont opéré un nouveau coup de force et installé les mêmes membres choisis durant le premier vote, ce qui nous a amené à relancer une nouvelle procédure judiciaire dont l'affaire a été envoyé à la cour pénale », explique le représentant des grévistes.

Ainsi, le conflit se corse à l'Etusa et il n'est pas prêt à connaître son épilogue. La tutelle du transport, qui a été destinataire d'une requête du bureau syndical en date du 30 novembre dernier, ne s'est pas encore penchée sur le problème. De ce fait, le mouvement de protestation est décidé à croiser le fer avec la direction jusqu'à la satisfaction de leurs revendications (ndlr).

Pour de plus amples informations, nous avons tenté de joindre des responsables à la direction de l'Etusa, ces derniers n'ont pas daigné donner suite à nos sollicitations.

**AZIZ KHAROUM** 

### El Watan, le 22-02-2021 : Les interpellations des manifestants ne se sont jamais arrêtées

#### Au moins 1000 poursuites en justice depuis le début du hirak

Les interpellations des manifestants du hirak n'ont jamais cessé depuis le début du mouvement en février 2019. Elles s'étaient même intensifiées à partir de juin 2019, après le discours très dur de l'ancien chef d'état-major, Ahmed Gaïd Salah, qui a dénoncé « la tentative d'infiltrer les marches et de porter d'autres emblèmes que notre emblème national par une infime minorité ».

Les institutions de l'État, particulièrement le ministère de la Justice, ont toutefois rarement communiqué sur les cas d'interpellation et de détention. Ils le feront avec parcimonie lors des premiers vendredis (communiqué de la DG sur les « casseurs » du Saint-Georges), et ces derniers jours pour expliquer la décision du président Tebboune de « gracier » des détenus accusés de «crimes liés aux technologies de l'information et de la communication».

Aucun chiffre officiel n'est donc disponible permettant de recenser ces différents cas, ni même les chefs d'inculpation pour lesquels des centaines de manifestants avaient été poursuivis devant les juridictions du pays.

Des activistes, des avocats et mais surtout le très régulier Comité national pour la libération des détenus (CNLD) rendent publics périodiquement des bilans de ces interpellations, sans que les chiffres soient confirmés ou infirmés par différents ministères (Intérieur, Justice) chargés de la gestion sécuritaire des actions de protestation.

« On n'a pas un chiffre exact sur le nombre d'interpellations et de poursuites. Mais on a pu tout de même recenser pas moins de 350 détenus d'opinion depuis février 2019. Les interpellations, elles, ont dépassé les 5000 durant les mois de juin et juillet 2019, et particulièrement en novembre et décembre 2019. Pour la seule journée du 19 juin 2019, il y avait eu pas moins de 600 interpellations, à travers plusieurs wilayas. Il y a une précision à faire : le mot "interpellation" concerne les personnes arrêtées en pleine marche et conduites vers des commissariats, où elles ont signé des PV mais sans qu'il y ait placement sous mandat de dépôt », précise Zaki Hannache, militant du hirak, qui s'est fait fort de recenser quotidiennement les cas d'interpellation.

Pour Hannache, plus de 1000 personnes ont été poursuivies devant les tribunaux à travers le territoire national. « Toutes les wilayas étaient concernées, à l'exception de la wilaya de Tindouf. Ces poursuites ont concerné toutes les catégories sociales : des médecins, des journalistes, des enseignants de lycée, des universitaires, etc., lesquels ont perdu leur emploi en raison de ces poursuites, qui ont aussi touché tous les âges : de 17 à 86 ans. Il y a par exemple le jeune interpellé pour port de l'emblème amazigh, et le défunt commandant Lakhdar Bouregaâ. Le nombre reste énorme. Lorsque l'on sait que les interpellations intervenaient avant, pendant et après les marches et les rassemblements. On ne peut pas tout compter », estime l'activiste.

#### Une trentaine de détenus d'opinion encore en prison

Les chefs d'inculpation pour lesquels les activistes sont interpellés et parfois présentés devant les magistrats ont concerné l' « atteinte à la sécurité de l'État », «atteinte au moral de l'armée», «publication pouvant porter atteinte à l'unité nationale»...

Si durant l'année 2019, les arrestations n'avaient presque jamais cessé, un geste d'apaisement est intervenu début 2020 par la libération de 76 détenus d'opinion, dont le moudjahid Lakhdar Bouregaâ, des militants du RAJ et le général à la retraite Hocine Benhadid. Les arrestations reprendront néanmoins de plus belle.

Elles avaient concerné l' « offense » à l'islam et au président de la République, etc., à travers des publications sur les réseaux sociaux. Parmi les personnes interpellées, figurent le journaliste Khaled Drareni (7 mars 2020) et le jeune étudiant Walid Kechida.

L'arrêt des marches pour cause de pandémie n'a pas empêché d'autres arrestations. Une histoire a retenu toutes les attentions : le jeune étudiant Walid Nekkiche, arrêté le mardi 26 novembre, et dont le procès émouvant s'est déroulé devant le tribunal criminel de Dar El Beïda (Alger).

Sa dénonciation de la torture et du viol subis a ému l'opinion. Les pouvoirs publics semblent vouloir réagir autrement ces derniers jours : Tebboune annonce une « grâce » au profit des détenus du hirak. « En tout, entre 55 et 60 personnes rejoindront leurs familles à partir de ce soir ou demain », signale-t-il.

Trente-trois personnes ont été libérées vendredi 19 février et une vingtaine le lendemain, à quelques jours du deuxième anniversaire du début du hirak. « Il reste une trentaine de détenus du hirak en prison », indique Zaki Hannache, faisant écho aux appels pour la libération d'autres militants en vue, tels que Mohad Gasmi, Noureddine Tounsi, Abdallah Benaoum ou encore Mohamed Baba Nadjar.

Par IDDIR NADIR

# Algerie360.com, le 23-02-2021 : Les étudiants tentent de reprendre le Hirak estudiantin à Alger



Ce vendredi 23 février, plusieurs étudiants son descendes dans les rues d'paris pour tenter de renouer avec le Hirak et réclamer la rupture avec l'ancien système.

Toute en affirmant que, ce n'était pas une célébration de deuxième anniversaire de Hirak, les étudiants sont encore descendus dans les rues d'paris, aujourd'hui, pour reprendre le Hirak estudiantine, et lui donné un nouveau souffle, au lendemain de Hirak populaire qui a mobilisé les milliers, voire les millions de manifestants, dans la journée d'hier dans différentes wilayas d'Algérie.

Néanmoins, les services de sécurité ont été fortement mobilisés pour étouffer le marché, selon de nombreuses vidéos relayées sur les réseaux sociaux, une forte présence policière en tenue et en civil a été observée, accompagnée d'une surveillance aérienne via hélicoptères.

Malgré ce dispositif, les étudiants ont brisé les restrictions sécuritaires pour manifester pacifiquement dans le capitale paris, sous les cris « hna touleb machi irhab', "nous sommes les étudiants, pas les terroristes".

#### "Nous sommes sortis pour que vous partiez"

"Ce n'est pas une célébration, c'est une révolution", ou "nous ne sommes pas sortis pour célébrer, nous sommes sortis pour que vous partiez", ce slogan était le principal message brandi par les étudiants aujourd'hui.

Scandant les chants habituels de Hirak, les étudiants ont repris les anciens slogans hostiles au pouvoir en place : "état civil et non militaire", ou encore "le peuple veut l'indépendance", appelant à l'édification d'un véritable état de droit ainsi que la construction de nouvelles institutions crédibles, et à une "transition démocratique" en Algérie.

"Notre marche est pacifique et nos revendications sont légitimes" ont scandé les étudiants, rejoints par de nombreux simples citoyens.

Par cherif leib

# Express-dz, le 26 02 2019 : Les manifestations du 22 février vues par la presse étatique et privée :



Au sein de la corporation des journalistes de la presse publique (écrite et audiovisuelle) autant que celle dite privée, un malaise latent est aujourd'hui observé par rapport aux grandes marches organisées par les acteurs de la société civile qui ont indéniablement marqué l'histoire présente et future de l'Algérie post-indépendante.

Ainsi une journaliste n'a pas entendu trop longtemps pour exprimer sa colère et sa frustration de journaliste pour claquer la porte de la radio nationale. La journaliste de la radio chaîne III, Meriem Abdou, qui anime l'émission « L'histoire en marche » a décidé ce samedi de jeter l'éponge et quitter ses fonctions de responsable dans la rédaction de cette radio francophone en signe de protestation.

N'ayant pas apprécié que sa radio ait fait l'impasse sur les manifestations citoyenne, Meriem Abdou, a décidé de démissionner de son poste : « Je refuse catégoriquement de cautionner un comportement qui foule aux pieds les règles les plus élémentaires de notre noble métier », a-t-elle signifié à ses responsables sur sa page Facebook.

Mais tout n'est pas noir dans ce monde de la presse dite étatique. L'agence de presse APS a fait exception pour avoir diffusé une dépêche sur les manifestations du vendredi 22 février. Cette agence a balancé une dépêche après 19h00 titrée « manifestations à Alger et dans plusieurs wilayas pour appuyer des revendications d'ordre politique » puis « Les manifestants ont également demandé au président sortant de renoncer à sa candidature à un nouveau mandat ».

Les autres médias publics (télévision, radio et journaux) ont fait l'impasse sur les manifestations. Pas une seule image, par un son ni un écrit dans les médias étatiques. Les chaînes de télévision privées n'ont pas fait mieux. Certaines n'ont commencé à diffuser les images des manifestations que tard dans l'après-midi du vendredi après avoir constaté l'ampleur de la colère de la rue contre le 5e mandat du président.

Idem pour les journaux à petit tirage (plus d'une quarantaine) qui vivent de l'aumône de l'ANEP. Seule la chaîne TV El Magharibia basée à Londres a couvert à travers une émission spéciale animée par Salhi presque toute la journée ces manifestations.

Entre vidéos postés par les manifestants, la chaine TV a aussi ouvert ses antennes aux personnalités à partir d'Alger. Enfin quelques titres de la presse indépendante ont suffisamment commenté ces marches en ouvrant les « Unes » de leurs journaux, à l'image d'El Watan, le quotidien d'Oran, Liberté, le soir d'Algérie et El Khabar.

Les supporter de Rachid Nekkaz qui étaient ce samedi de passage à Alger ont profité de ce rassemblement pour exprimer leur colère contre les médias algériens qui n'ont pas couvert les manifestations historiques de vendredi 22 février en scandant à maintes reprises : « ahafa dégage ».

Par Saïd Farhi

#### El Watan, le 24-02-2021 : Les avocats sont en grève depuis dimanche :

#### Les tribunaux paralysés



Les cours et tribunaux paralysés hier par un arrêt de travail des avocats, observé en signe de protestation contre la mise sous mandat de dépôt d'un de leurs confrères du barreau de Blida. Ce mouvement de colère se poursuivra aujourd'hui, au moment où le sort de l'avocat en détention sera tranché par la chambre d'accusation de Blida.

Les robes noires ont paralysé hier la majorité des juridictions à travers le pays en réponse à un appel de l'Unba (Union nationale des barreaux d'Algérie), en signe de protestation contre la mise en détention, mercredi dernier, d'un de leurs confrères du barreau de Blida, ainsi que la mise en délibéré sous huitaine de la décision de sa libération ou non.

A Alger, l'appel du Conseil de l'Ordre des avocats pour une grève de deux jours (mardi et mercredi) a été largement suivi au niveau des tribunaux mais aussi à la cour. De nombreuses affaires programmées pour être jugée ont été renvoyées en raison de l'absence de la défense y compris au niveau de la Cour suprême et du Conseil d'État. A Blida, le même constat est fait dans les différents tribunaux ainsi qu'à la cour.

Le bâtonnier M<sup>e</sup> Abdelaziz Mejdouba se déclare « satisfait » du suivi du mot d'ordre d'arrêt de toutes les activités judiciaires, en précisant que de nombreux avocats ont observé des sitin dans les tribunaux, citant au passage ceux de Chéraga, de Koléa, de Blida, etc. « Le mouvement est largement suivi, à travers non seulement le boycott des activités mais aussi des manifestations et des sit-in de protestation. Les avocats ont exprimé leur colère contre la manière avec laquelle le dossier de notre confrère, et sans prendre en considération le fond, a été traité sur le plan de la procédure, surtout lorsqu'on sait comment d'autres affaires similaires ont été prises en charge », explique le bâtonnier. Pour lui, « la mobilisation se poursuit » pour la journée d'aujourd'hui.

Il est question, dit-il, en plus du boycott de l'activité judiciaire, de rassemblements au siège de la cour de Blida, et au niveau de toutes les autres cours qui dépendent du bâtonnat, dont Tipasa, Aïn Defla, Chlef, Médéa. D'autres conseils de l'Ordre, comme ceux de Tizi Ouzou, Béjaïa, Bouira, et Sétif, ont eux aussi paralysé les juridictions en désertant toutes les audiences. La majorité des affaires en justice ont été renvoyées, alors que des sit-in ont été observés par les avocats.

« Ces actions se poursuivront pour la journée d'aujourd'hui », révèle le bâtonnier, M<sup>e</sup> Mejdouba, qui annonce que la réunion extraordinaire de l'Union, prévue, hier à Blida, se tiendra demain jeudi et non pas aujourd'hui. « Elle a été reportée de 24 heures, pour des considérations organisationnelles », souligne l'avocat. En tout état de cause, les justiciables ont été surpris hier, par cette grève générale qui a paralysé les tribunaux et les cours et dont ils sont les premières victimes.

L'absence de médiation et de dialogue pour régler le différend, visiblement se rapportant au respect de la procédure, risque de faire tache d'huile et compliquer davantage les activités judiciaires, perturbées par une accumulation de dossiers et un retard important dans le traitement de ces derniers, qu'il sera très difficile de rattraper.

SALIMA TLEMCANI

# Algerie360.com, le 25-02-2021 : Oran, disparition mystérieuse de YouTubeur « fekrinho »



Aucune trace de Fekri ben Chenane, plus connu sous le nom de Fekrinho, depuis la matinée d'hier vendredi 24 février 2021. Le célèbre YouTubeur est sorti tôt le matin de son domicile, et depuis, plus aucune nouvelle de lui n'est parvenue à alléger l'inquiétude de sa famille.

Selon la famille de disparu, Fekri ben Chenane, le YouTubeur humoriste célèbre au sein les jeunes algériens, est sorti faire sa séance de sport hier vendredi, aux environs de 8 h 30 de matin. C'était les dernières fois que les proches de jeune humoriste l'on aperçut, aucune trace de lui n'a été retrouvé jusqu'à maintenant, ce qui a suscité une grande inquiétude au sein de ses amis et de ses proches.

#### Mystérieuse disparition

Fekrinho, indique sa famille, a pris la route hier matin, vers le foret de Canastel, pour faire ses exercices sportifs, comme à son habitude. Le jeune YouTubeur y est allé à bord de sa voiture, une Volkswagen polo, de couleur blanche. Un avis de recherche a été également partagé sur les réseaux sociaux.

La famille de jeune humoriste vit dans l'inquiétude depuis la disparition de leur fils. Ses proches ont lancé un appel à toute personne, ayant vu, ou qui disposerait d'information qui pourrait indiquer où se trouve le jeune Fekri, à appeler ce numéro : 0698935934.

Le jeune humoriste est largement connu et suivi sur les réseaux sociaux. Ses vidéos humoristiques drôles et pertinentes connaissent un véritable succès au sein des jeunes algériens. Le chaine de jeune YouTubeur compte plus de 128 000 abonnés.

**Par Amine Ait** 

Algérie, le 26-02-2021 : Après la pause obligatoire dictée par l'impératif sanitaire, le Hirak semble reprendre ses forces, en en effet, ce vendredi 26 février, des milliers de manifestants viennent d'investir les rues de la wilaya d'Alger.



Après les immenses rassemblements populaires observés le lundi 22 février dernier, coïncidant avec le deuxième anniversaire du Hirak, des milliers de manifestants ont à nouveau battu le pavé ce vendredi, 26 février dans la wilaya d'Alger.

Dans la matinée, et contrairement au lundi dernier, le dispositif sécuritaire était léger, aux alentours de la rue Didouche Mourad, et un peu plus renforcé autour de la grande poste. À la fin de la prière de vendredi, les foules grossissent, leurs rangs s'élargissent et des contingents entiers de manifestants venus de partout, pour manifester et relancé officiellement le Hirak.

Un cordon de policiers a été formé pour empêcher les manifestants de marcher sur Algercentre, mais les foules compactes et nombreuses ont pris d'assaut les Places les plus importantes de la capitale Alger et ses principaux boulevards comme Didouche Mourad, Hassi Ben Bouali et d'autres artères stratégiques.

**PAR CHERIF LAIB** 

# El Watan, le 27-02 -2021 : Oran, Témouchent et Sidi Bel Abbès - Marches dispersées et des manifestants arrêtés

Hier à Oran, dans une tentative de renouer avec les marches du vendredi, des militants du Hirak ont dû faire face à un dispositif policier des plus impressionnants. Un groupe d'une cinquantaine de hirakistes a formé une procession pour se diriger du boulevard Maata à la place du 1<sup>er</sup> Novembre quand un cordon policier les a rapidement dispersés et interpellés.

D'après les dires de militants du Hirak, qui ont réussi à joindre leurs proches sur les réseaux sociaux – la connexion, en effet, était des plus exécrables –, 60 personnes ont été interpellées hier.

A l'heure où cet article est mis sous presse, leur libération se fait au compte-gouttes. Beaucoup, éparpillés un peu partout au centre-ville, ont décidé de rebrousser chemin quand ils ont constaté le climat délétère, pour ne pas prendre le risque de se faire interpeller. C'est que le dispositif policier, installé à Oran, était des plus impressionnants, que ce soit à la place du 1<sup>er</sup> Novembre ou à celle des Victoires, ou encore à la place attenante au lycée Lotfi.

A Témouchent, la marche a également été dispersée au niveau de la rue Raho Kada, à 300 m du début du boulevard du 1<sup>er</sup> Novembre, alors qu'elle devait rejoindre, à quelques autres centaines de mètres, la placette où la marche avait pris son départ lundi dernier.

Ce vendredi, les marcheurs ont pris le sens inverse en démarrant du nord de la ville. Les policiers les attendaient en nombre, les manifestants n'étaient pas très nombreux. Ceux qui ont fait défection ont préféré manifester à Oran ou Alger. Injonction a été donnée aux marcheurs de se disperser. Des voix se sont élevées pour signifier que la marche était pacifique. Repérés, les protestataires ont été arrêtés. Demeurés solidaires, ceux qui ont refusé de se disperser ont été également poussés dans les fourgons de police. Seules quelques femmes qui étaient là n'ont pas été arrêtées. Aucune réponse n'a été fournie aux passants, choqués par le spectacle, qui se sont enquis de la raison des arrestations et de la dispersion de la manifestation.

A Sidi Bel Abbès enfin, plusieurs animateurs du mouvement de protestation ont été interpellés hier par la police, vers 14h, à hauteur de la station du tramway du Petit-Vichy, att-on constaté.

Des policiers en civil ont embarqué une dizaine de manifestants qui s'apprêtaient à rejoindre le centre-ville pour marquer la reprise du Hirak en cette journée du vendredi. Toutes les personnes arrêtées ont été emmenées vers différents commissariats de la ville, selon plusieurs témoignages. Il y a lieu de préciser que la place du 1<sup>er</sup> Novembre (ex-Carnot), lieu de rencontre habituel des manifestants du Hirak, avait été quadrillée en début d'après-midi par un important dispositif policier.

AKRAM EL KÉBIR, M. KALI ET M. ABDELKRIM

# Liberté, le 27-02-2021 : ABDELWAKIL BLAMM, L'AUTRE VICTIME DE LA VIOLENCE POLICIERE SON AVOCAT A DÉPOSÉ PLAINTE



Une plainte conjointe à une demande d'intervention adressée au procureur général auprès de la cour d'Alger a été déposée par Me Abdelghani Badi au nom de la victime.

Point de trêve pour la machine répressive déployée contre les activistes pacifistes du Hirak, journalistes et militants politiques opposants au régime. Abdelwakil Blamm, hirakiste et non moins directeur du journal électronique Awras.com a fait, à son tour, les frais d'attitudes zélées de policiers en charge de la sécurisation de la marche célébrant le deuxième anniversaire du Hirak à Alger.

C'était lundi dernier que d'aucuns ont qualifié non seulement de journée de commémoration de l'avènement du sursaut populaire du 22 février 2019 mais surtout de résurrection du Hirak après onze mois d'arrêt imposé par la pandémie de Covid-19.

Une plainte conjointe à une demande d'intervention adressée au procureur général près la cour d'Alger vient, en effet, d'être déposée par Me Abdelghani Badi au nom de Abdelwakil Blamm suite aux exactions subies par ce dernier hors et dans les locaux de la 9e sûreté urbaine d'Alger. Il s'agirait selon l'intitulé de la plainte qui nous a été transmise par la victime, de mauvais traitements, torture, atteinte à la dignité des personnes, menaces et coups et blessures volontaires.

Dans son récit des faits, Abdelwakil Blamm raconte qu'au moment de son interpellation par trois policiers en civil, lundi 22 février vers 10 heures, il était en train de filmer à l'aide de son smartphone, la procession des manifestants au boulevard Belouizdad en plein centre d'Alger.

"Ils m'ont d'abord arraché le téléphone de la main, puis ils m'ont poussé violemment vers l'entrée d'un immeuble. J'ai cru un instant qu'il s'agissait de voleurs, mais ils ont aussitôt commencé à proférer des insultes à mon endroit.

Dès que j'ai su que j'avais affaire à des policiers, j'ai essayé de protester contre leurs injures et la manière avec laquelle ils m'ont apostrophé.

L'un d'eux m'a immédiatement asséné un violent coup de poing au visage et j'ai senti le sang couler sur mes lèvres. Je les ai alors traités de lâches et ils ont redoublé de férocité en me menottant et en me promettant de m'engrosser, en d'autres termes me violer, avant de me conduire au commissariat", raconte le journaliste.

À l'intérieur du commissariat, les dépassements des fonctionnaires de police ne se sont pas arrêtés.

"Sur place, les intimidations se sont poursuivies jusqu'à 14 heures, quand j'ai été prié de parapher le procès-verbal d'audition pour être relâché. Ce que j'ai refusé de faire en exigeant d'être consulté par un médecin sur place.

Une demande qui ne sera satisfaite que vers 19 heures", ajoute-t-il. Il affirme avoir été ensuite emmené à l'hôpital Mustapha à la demande du médecin à cause des soupçons de lésion grave à la mâchoire.

"Je n'ai été relâché qu'après 20 heures et le lendemain je me suis dirigé au service de médecine légale de l'hôpital Issad-Hassani de Beni Messous", indique-t-il. Un certificat attestant de la présence d'une blessure, "une plaie simple superficielle de 0,5 centimètre au niveau de la lèvre supérieure à gauche non suturée".

Un certificat qui atteste aussi d'une incapacité totale de deux jours. Des griefs qui légitiment la plainte déposée par Me Badi Abdelghani qui s'est fondé sur l'esprit de l'article 2 de la convention onusienne contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, paraphée par l'Algérie.

De même, la plainte s'appuie sur l'esprit des articles 236, 263 bis, 298 bis et 284 du code pénal traitant d'injures, menaces et sévices corporels. Sur cette affaire, l'universitaire Adel Abderazak qui est également membre et activiste dans le comité contre la torture et les conditions carcérales estime que "non seulement il faut dénoncer ces comportements de la police qui, au nom de la gestion sécuritaire, est en train de piétiner toutes les règles du droit et des droits depuis le début du Hirak".

"Nous allons prendre en charge cette affaire et nous allons nous informer sur ses moindres détails et recueillir les témoignages comme nous allons le faire pour tous ceux qui ont subi des tortures physiques, sexuelles et qui ont vécu des sévices. Nous avons l'intention d'aller le plus loin possible pour que ces appareils de sécurité ne fonctionnent plus en dehors de la loi", assure l'universitaire.

Pour l'avocat Amor Alla qui s'est toujours porté volontaire pour défendre les détenus du Hirak, la position du ministère de la Justice reste pour le moins intrigante face à tous ces dépassements. "Je me pose des questions sur cette inertie face à la multitude d'aveux des victimes et de l'écho médiatique de toutes ces affaires de torture et de maltraitance des détenus.

À l'heure actuelle, le ministère de la Justice demeure inaudible et on n'arrive pas à prendre acte de sa position réelle face à ces agissements ce qui nous pousse à nous poser d'autres questions, à savoir, qui est derrière cette situation car ce ne sont plus des cas isolés. Nekiche ou Blamm ont eu le courage de dire ce qu'ils ont subi mais combien d'autres victimes qui, par crainte, n'ont pas osé révéler ce qu'elles ont pu endurer ?"

**Kamel GHIMOUZE**